



BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

AFRIQUE CENTRALE

DOCUMENT DE STRATEGIE D'INTEGRATION REGIONALE (DSIR)

2011-2015

**DEPARTEMENT REGIONAL CENTRE
(ORCE)
DEPARTEMENT NEPAD, INTEGRATION REGIONALE ET COMMERCE
(ONRI)**

Février 2011

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLES ET ANNEXES	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
RESUME	v
I. INTRODUCTION	1
II. INITIATIVES CONTINENTALES ET PROGRAMME D'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE	1
2.1 Mesures régionales pour la mise en œuvre du programme d'intégration régionale en Afrique centrale	1
2.2 Autres initiatives continentales intéressant la région	2
III. CONTEXTE REGIONAL ET PERSPECTIVES DE L'AFRIQUE CENTRALE	3
3.1 Contexte général	3
3.2 Objectifs stratégiques de la région	9
3.3 Principaux défis et opportunités	9
3.4 Réponses et initiatives actuelles régionales et nationales	12
3.5 Développements récents dans la coordination de l'aide et d'autres interventions	12
IV. STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE POUR L'AFRIQUE CENTRALE	13
4.1 Justification des interventions du Groupe de la Banque	13
4.2 Piliers, résultats et cibles stratégiques	14
4.3 Allocation et financement	18
4.4 Mécanisme de suivi et d'évaluation	18
4.5 Questions liées au dialogue avec les pays et la région	19
4.6 Risques potentiels et mesures d'atténuation	19
V. GESTION ET REALISATION	20
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATION	20

- La rédaction du présent rapport a été coordonnée par Mr GHARBI, Directeur régional, ORCE et A. BERNOUSSI, Lead Economiste (ORCE). L'équipe de la Banque était composée de : B-S. BARRY, CPO (MAFO), R. KANE Economiste en chef (CMFO), G. V. MOUGANI, Economiste principal (ONRI.2), L. MBONG MBONG, Statisticien principal (ESTA.2), M. MUPOTOLA, Chef de division (ONRI.2), E.I. MOHAMEDOU, Chargée en chef de commerce et d'intégration régionale (ONRI.2) et F. SYLLA, Economiste-pays supérieur (ORCE).
- L'équipe de la Banque a bénéficié de l'apport des consultants R. BENBAHMED, K. DIOMANDE et M. EMAGNA. Le rapport a également bénéficié des contributions de M. Abdoul KANE, Officier des affaires économiques (CEA/BSR-AC), M. Carlos BONFIM, Directeur du département commerce & douane (CEEAC).
- Le rapport a été mis à jour pour refléter (i) les recommandations des Conseils qui l'ont examiné lors de leur session du 2 décembre 2009 ; les recommandations du Comité des Opérations des Conseils lors de sa session du 20 janvier 2011, et (iii) les derniers développements socio-économiques intervenus dans la région.
- Mme. M. KANGA Directrice régionale ORCE et A. RUGAMBA, Directeur, ONRI sont responsables de ce rapport.
- **Toute question afférente à ce rapport pourra être référée à Mme M. KANGA, poste 2251. BERNOUSSI, poste 2705 ou SYLLA, Poste 2162.**

Tableaux dans le texte

Tableau 1 : Exportations intra africaines en % du total africain, par région, en 2009	6
Tableau 2 : Classement mondial des pays d'Afrique centrale selon l'environnement des affaires	7

Liste des annexes

Annexe 1 : Liste indicative des projets identifiés pour 2011-2015	I
Annexe 2 : Processus de sélection des projets multinationaux	II
Annexe 3 : Cadre axé sur les résultats du DSIR (2011-2015) pour l'Afrique Centrale	III
Annexe 4 : Opérations multinationales de la Banque (au 31 janvier 2011)	VIII
Annexe 5 : Bassin du Congo, bien public mondial	IX
Annexe 6 : Figure et Graphiques	IX
Figure 1 : Relations entre les CER (CEEAC, COMESA et SADC)	
Graphique 1 : Contribution à la CEEAC de ses membres en millions F CFA	IX
Graphique 3 : Indicateurs macroéconomiques (1999-2010)	IX
Graphique 4 : Structure du PIB des pays producteurs de pétrole de la CEEAC de 2007 et 2009	IX
Graphique 5 : Accès des populations aux équipements collectifs (2007/2008)	IX
Annexe 7 : Intervention des principaux PTF	X
Annexe 8 : Indicateurs socioéconomiques comparatifs	XI
Annexe 9 : Données économiques comparatives	XII
Tableau 9.1 Taux de croissance annuel du PIB réel (1999-2009), en %	XII
Tableau 9.2 Taux d'inflation (variation annuelle de l'indice des prix) (1999-2009), en %	XII
Tableau 9.3 Solde budgétaire global (% PIB) (1999-2009)	XII
Tableau 9.4 Solde du compte courant (% du PIB) (1999-2009)	XIII
Tableau 9.5 PIB par tête (en dollar EU courant) (1999-2009)	XIII
Tableau 9.6 Exportations de l'Afrique et du monde (en %)	XIII
Tableau 9.7 Exportations de l'Afrique et du monde (milliards de \$US)	XIII
Tableau 9.8 Note globale de l'EPIP (2005-2007)	XIV
Annexe 10: Situation de la zone CEEAC par rapport aux Objectifs de développement du Millénaire	XIV
Annexe 11 : Carte des corridors routiers en Afrique	XV
Annexe 12 : Carte des interconnexions énergiques en Afrique	XVI
Annexe 13 : Cohérence entre les DSP pays et le DSIR Afrique centrale	XVII
Annexe 14 : Synthèse de la revue du portefeuille des opérations multinationales au 30 juin 2010	XVIII

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABCA	Association des banques centrales africaines
ABP	Allocation basée sur la performance
AC	Afrique centrale
ADIE	Agence internationale pour le développement de l'information environnementale
AfT	<i>Aid For Trade</i>
AICD	<i>Africa Infrastructure Country Diagnostic</i>
APPA	Association des producteurs de pétrole africains
APOC	Programme africain de lutte contre l'onchocercose
BC	Bassin du Congo
BDEAC	Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique centrale
BVMAC	Bourse régionale des valeurs mobilières d'Afrique centrale
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CBLT	Commission des pays du bassin du Lac Tchad
CBM	Comité multi-bailleur
CCCGRE	Centre de coordination de la gestion des ressources en eau
CCI	Contribution communautaire d'intégration
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEA/BSR-AC	Bureau sous-régional d'Afrique centrale de la CEA
CEFDHAC	Conférence sur les écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEPGL	Communauté économique des pays des Grands Lacs
CER	Communauté économique régionale
CICOS	Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha
CIMA	Conférence interafricaine des marchés d'assurances
COBAC	Commission bancaire de l'Afrique centrale
COMESA	Common Market for East and Southern Africa
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
COPAX	Conseil de paix et de sécurité en Afrique centrale
COFIL	Comité de pilotage de la rationalisation des CER en Afrique centrale
COSCAP	Projet de développement continu de la sûreté opérationnelle et de la navigabilité aérienne
COSUMAF	Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale
CRNEPAD/AC	Coordination régionale de mise en œuvre et de suivi du NEPAD en Afrique centrale
CSMTAC	Centre sous-régional de maintenance de télécommunications
DDP	<i>Development Data Platform</i>
DFID	<i>Department for International Development, United Kingdom</i>
DSX	Douala Stock Exchange
EGL	Association pour l'étude de l'électrification de la région des Grands Lacs (EGL)
FAE	Facilité africaine de l'eau
FCPF	<i>Forest Carbon Partnership Facility</i>
FEC	Facilité élargie de crédit du FMI
FED	Fonds européen de développement
FFBC	Fonds spécial pour les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo
FMA	Fonds monétaire africain
FODEC	Fonds de développement communautaire
FOMAC	Force multinationale de l'Afrique centrale
FORSEAU	Fonds régional de solidarité pour l'eau
FSA	Fonds de solidarité africaine
FEF	Facilité en faveur des Etats fragiles
FSRDA	Fonds spécial régional de développement agricole
GETRACO	Gestion transfrontalière de l'eau dans le bassin du Congo
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GWP	<i>Global Water Partnership</i>
GWP-CAF	<i>Global Water Partnership for Central Africa</i>

IDE	Investissements Directs Etrangers
IGAD	Intergovernmental Authority on Development in Eastern Africa
IPPF-NEPAD	<i>Infrastructure Project Preparation Facility</i>
ISSEA	Institut sous-régional des statistiques et d'économie appliquée de Yaoundé
MARAC	Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale
MIR	Mémoire des infrastructures régionales
MRV	<i>Measure, reporting and Verification</i>
NELSAP	Réseau électrique des pays des lacs équatoriaux du Nil
OAB	Organisation africaine du bois
OCFA	Organisation pour la conservation de la faune sauvage en Afrique centrale
OMC	Organisation mondiale du commerce
OITC	Département en charge du Transport et de TIC
ONEC	Département en charge de l'Energie, environnement et changement climatique
ONRI	Département du NEPAD, de l'intégration régionale et du commerce
ORCE	Département régional des opérations pour l'Afrique centrale
OREA	Département régional des opérations pour l'Afrique de l'Est
ORSB	Département régional des opérations pour l'Afrique australe 2
ORWB	Département régional des opérations pour l'Afrique de l'Ouest 2
OSGE	Département des Réformes économique et de la Gouvernance PACEBCo Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du bassin du Congo
PCMA	Programme de coopération monétaire en Afrique
PACT	Plan d'action à court terme
PAGIRE	Plan d'action de gestion intégrée des ressources en eau
PDCT-AC	Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale
PEAC	Pool énergétique de l'Afrique centrale
PER	Programme économique régional
PFBC	Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo
PFR	Pays à faibles revenus
PGP	Profil de gouvernance pays
PMI	Programme minimum d'intégration (Union africaine)
PMR	Pays membres régionaux
PRASAC	Pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale
PRSA	Programme régional de sécurité alimentaire
RAPAC	Réseau des aires protégées d'Afrique centrale
RASCOM	Organisation régionale africaine de communication par satellite
REDD	Réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts
RIOB	Réseau international des organismes de bassins
SADC	<i>Southern African Development Community</i>
SIE	Système d'information en eau
SIG	Système d'information géographique
SIR	Stratégie de la Banque en matière d'intégration régionale
SMT	Stratégie à moyen terme du Groupe de la Banque africaine de développement
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UD	Union douanière
UDEAC	Union douanière et économique de l'Afrique centrale
UEAC	Union économique de l'Afrique centrale
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africain
UMA	Union du Maghreb arabe
UMAC	Union monétaire de l'Afrique centrale
ZLE	Zone de libre-échange

RESUME

- 1. Conformément à la stratégie à moyen terme (2008-2012) et à la stratégie d'intégration régionale (2009-2012) du Groupe de la Banque**, il est prévu l'élaboration d'un Document de stratégie d'intégration régionale (DSIR) pour chacune des régions du continent. A cet effet, le présent DSIR concerne l'Afrique centrale qui comprend les dix pays de la CEEAC : Angola, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine (RCA), Congo, République Démocratique du Congo (RDC), Gabon, Guinée Equatoriale (RGE), São Tome et Principe (STP) et Tchad.
- 2. Les caractéristiques majeures de l'Afrique centrale sont** : le Bassin du Congo (BC) qui abrite la seconde réserve forestière et hydraulique mondiale - un des poumons de la planète ; et un potentiel minier, minéral et agricole considérable mais peu exploité. Cette région est aussi la moins intégrée du continent africain. La stratégie régionale de la Banque pour la CEEAC prend en considération ces faits majeurs.
- 3. Au plan économique, l'Afrique centrale a réalisé une performance relativement bonne au cours de la dernière décennie.** Au cours de la période 1999-2009, la région a enregistré un taux de croissance moyen d'environ 6,2%, dont 7,3% en moyenne dans les six pays producteurs de pétrole (Angola, Cameroun, Congo, Gabon, RGE et Tchad) et 4,7% dans les autres pays. La croissance économique de la région, qui est supérieure à la moyenne de l'Afrique (4,8%), a été marquée globalement par l'augmentation des exportations de pétrole brut et des produits miniers permettant le financement des activités hors pétrole. Ainsi, l'économie de la région demeure vulnérable aux chocs exogènes à cause notamment de sa forte dépendance de la production pétrolière.
- 4. Sur le plan politique, l'entente et le rapprochement entre les pays, conformément à l'esprit de l'Union africaine, constituent le plus grand défi à l'intégration régionale en Afrique centrale.** En outre, cette région est constituée d'Etats fragiles, de pays enclavés, de pays forestiers et de PRI faiblement peuplés. Cette configuration donne toute sa signification au processus d'intégration régionale en Afrique centrale. La faible dotation en infrastructures de base par rapport aux autres régions du continent est aussi un des défis de cette région. De façon particulière, la faible interconnexion des réseaux nationaux de transport entre les pays d'Afrique centrale constitue une contrainte à l'intégration physique et économique ainsi qu'au développement des pays de la région. De même, les difficultés d'approvisionnement en électricité et en eau, ne favorisent pas l'émergence d'un secteur privé dynamique et compétitif.
- 5. En revanche, la région dispose des avantages qui la singularisent du reste du continent.** La position charnière et stratégique de l'Afrique centrale pourrait en faire une zone privilégiée de transit entre les régions du continent. La région recèle d'importantes ressources pétrolières, minérales et minières de haute valeur. Récemment, les réserves pétrolières prouvées pour la région sont estimées à 31,3 milliards de barils, soit 28% des réserves totales du continent. L'Afrique centrale dispose d'un important potentiel agricole, forestier et hydraulique. Les conditions climatiques et l'existence de terres arables de qualité sont favorables au développement de l'agriculture. Enfin, la région possède le potentiel hydro-électrique le plus important du continent. En effet, la densité élevée du réseau hydraulique constitue un potentiel hydroélectrique représentant 60% du potentiel du continent africain.
- 6. Pour relever les défis de l'intégration et mettre à profit leurs immenses potentialités, les pays membres de la CEEAC ont adopté dès 2007 un plan stratégique d'intégration, la Vision (2025),** qui a pour objectif principal de faire de la région un espace de paix, de solidarité, de développement équilibré et de libre circulation des personnes, des biens et des services. Cette stratégie est cohérente avec le **Programme économique régional (PER) de la CEMAC (2009-**

2015) dont l'objectif est de construire un environnement régional compétitif en vue d'attirer de substantiels investissements privés vers les secteurs porteurs de croissance.

7. **Afin d'appuyer la région dans la mise en œuvre de ses objectifs stratégiques, la coordination de l'aide se met progressivement en place, et ceci, conformément à la Déclaration de Paris et du Forum de haut niveau d'Accra de septembre 2008.** Le Groupe de la Banque, la Banque mondiale (BM), l'Union européenne (UE), la France, l'Allemagne, le Royaume Uni et les agences spécialisées des Nations unies (NU), sont les principaux PTF qui appuient le processus d'intégration régionale en Afrique centrale. Le soutien de la Banque est assuré à travers des interventions dans les infrastructures, le secteur social, l'agriculture et le renforcement des capacités.
8. **Les leçons tirées de la mise en œuvre des opérations multinationales de la Banque en Afrique centrale montrent que pour améliorer les performances du portefeuille régional, il convient de :** (i) poursuivre le renforcement des capacités des CER pour une meilleure appropriation des projets multinationaux; (ii) renforcer la coordination avec les autres partenaires pour l'adoption de programmes de financement conjoint; et (iii) renforcer la sélectivité pour un meilleur impact sur le développement de la région.
9. **Le présent DSIR a pour objectif la promotion de l'intégration régionale qui est au cœur du mandat de l'UA et du Groupe de la Banque. L'objectif spécifique de la stratégie est la réduction de la pauvreté à travers le développement des infrastructures régionales et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines au sein de la CEEAC.** Le DSIR 2011-2015 pour l'Afrique centrale sera bâti sur les deux piliers suivants: **(i) le développement des infrastructures régionales ; et (ii) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines.** Les deux piliers du DSIR se traduiront par des opérations régionales identifiées dans les programmes sectoriels de la CEEAC/CEMAC, notamment le PDCT-AC et le PEAC.
10. Le choix de mettre l'accent sur les infrastructures et le renforcement des capacités des institutions d'intégration régionale de l'Afrique centrale est basé sur deux éléments fondamentaux qui constituent le fil conducteur de l'approche stratégique proposée dans ce DSIR :
 - (i) **La faiblesse des infrastructures est la principale contrainte à une croissance plus forte en Afrique centrale.** Etant la région la moins dotée en infrastructures et la moins intégrée sur le continent, le développement des infrastructures est crucial pour libérer ses immenses potentialités et favoriser son intégration. **Cependant, le développement des infrastructures devra impérativement tenir compte de la préservation du bassin du Congo qui est vitale pour l'humanité.** Ainsi toutes activités, opérations et projets doivent aussi intégrer des actions de sauvegarde de ce bien commun de l'humanité et s'inscrire dans la Stratégie du groupe de la Banque en matière de gestion du risque climatique et d'adaptation aux changements (CRMA – 2009).
 - (ii) **Le renforcement des capacités des institutions régionales est essentiel, en particulier pour coordonner la gestion des infrastructures à réaliser dans le cadre de cette stratégie, mais aussi pour la gestion de l'agenda de l'intégration régionale.** Ce renforcement institutionnel des CER de la région consolidera, de façon efficace, le processus d'appropriation des projets tant au niveau régional qu'au niveau des Etats membres.
11. **Le choix des opérations dans le cadre des deux piliers du présent DSIR, découle des domaines de haute priorité pour l'intégration physique et économique des pays de la région tels que définis par les Etats membres de la CEEAC.** Ce premier critère de choix est renforcé par les critères de sélection de la Banque à savoir: (i) la qualité à l'entrée et la préparation pour

une mise en œuvre effective ; (ii) le cofinancement avec d'autres partenaires de développement, y compris le secteur privé ; (iii) les résultats de développement et impacts escomptés sur l'intégration régionale ; (iv) la nécessité de réduire considérablement les externalités des activités socioéconomiques sur le Bassin du Congo; (v) le renforcement du processus d'appropriation et de coordination régionale des politiques économiques et sectorielles ; et (vi) la consolidation des interventions déjà faites par la Banque dans la région.

12. **Afin de s'assurer de l'amélioration des capacités et d'une interdépendance harmonieuse entre les piliers de la stratégie, chaque projet retenu dans le premier pilier aura des activités d'appui au renforcement des capacités des structures chargées de sa mise en œuvre.** Par ailleurs, dans le choix des opérations des deux piliers, il a été tenu compte de la cohérence entre les stratégies nationales des pays membres de la CEEAC et le DSIR.
13. **L'objectif général du pilier I est de promouvoir l'intégration économique, la croissance et la réduction de la pauvreté en Afrique centrale à travers le développement des infrastructures régionales.** Au titre des résultats de ce pilier, à l'horizon 2015, les interventions de la Banque, contribueront à accroître les échanges commerciaux intra-régionaux, à améliorer l'accès des populations aux services de transport, d'électricité, de télécommunication et à consolider la croissance dans le secteur privé non-pétrolier en contribuant à mettre en valeur le potentiel agricole et minier de la région.
14. **L'objectif général du pilier II est de renforcer les capacités institutionnelles et humaines des CER afin qu'elles puissent (i) faciliter la mise en œuvre et s'approprier les opérations proposées dans la présente stratégie ; et (ii) assurer une gestion efficace de l'agenda d'intégration régionale.** Au titre des résultats du pilier II, les interventions de la Banque contribueront à renforcer les capacités humaines et techniques dans la facilitation de la mise en œuvre des plans et programmes régionaux d'infrastructures, dans l'élaboration de politique et programme d'intégration, dans la gestion de l'environnement et dans la promotion du secteur privé non pétrolier ainsi que dans l'harmonisation du TEC de la ZLE de la CEEAC et celui de l'UD de la CEMAC.
15. **S'agissant du secteur privé, le renforcement des infrastructures régionales prévues dans le pilier I de la présente stratégie lui permettront, *in fine*, de réduire ses coûts opératoires et d'élargir le marché régional.** Certaines actions du **pilier II** permettront également d'atténuer les contraintes institutionnelles auxquelles est confronté le secteur privé dans la région. Ces actions sont complémentaires à celles visant l'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance inscrites dans les documents de stratégie pays (DSP).
16. **Au titre des activités autres que les prêts/dons, la Banque compte entreprendre des études et actions en vue de renforcer les résultats attendus des piliers de la présente stratégie et contribuer à éclairer le dialogue sur les politiques en matière de renforcement de l'intégration régionale.** Ces activités porteront, entre autres, sur une évaluation du potentiel économique de la région avec identification des possibilités d'investissement pour le secteur privé, l'étude sur les chaînons manquants du programme PDCT-AC, une ou deux études sur les pays de la région et une étude sur la navigation fluviale.
17. **S'agissant de son financement, le DSIR 2011-2015 sera mis en œuvre sur deux cycles du FAD. La programmation des opérations est à titre indicatif et sera revue en tenant compte de la disponibilité des ressources et de l'évaluation à mi-parcours de la mise œuvre de la stratégie.** Par ailleurs, la Banque pourrait être amenée à combiner des dons et des prêts selon des proportions appropriées, en accord avec les pays, pour assurer le financement des opérations multinationales. De même, la Banque adoptera une approche consistant à rechercher une plus

grande participation des pays de la région qui disposent de ressources financières. Enfin, la Banque recherchera également des cofinancements de la part des principaux partenaires au développement ainsi que du secteur privé.

- 18. Risques potentiels et mesures d'atténuation :** Le premier risque est lié au **regain éventuel de conflits dans la région**, ce qui pourrait retarder la réalisation des objectifs d'intégration régionale. Ce risque est cependant limité au regard de la volonté politique réaffirmée de mettre en œuvre le COPAX, de consolider la paix et de renforcer l'intégration économique dans la région. Le second risque est lié à **l'appartenance des pays de la région à d'autres CER mettant à rude épreuve leurs capacités financières, administratives, institutionnelles et techniques**. Les résultats des travaux du COPIL, chargé de la rationalisation des CER, devront atténuer ce risque. Le troisième risque est lié à **la faible performance du portefeuille multinational de la Banque dans la région**. Ce risque est amoindri par les actions en cours dans le cadre du soutien de la Banque à la CEEAC pour renforcer ses capacités organisationnelles et humaines. Le quatrième risque porte sur **la persistance des effets de la crise financière et notamment de la crise, plus récente, de la dette européenne, sur l'économie régionale**. La stabilité relative des cours du pétrole et la volonté affichée des Etats de mener une gestion budgétaire prudente sont des facteurs à même d'atténuer ce risque exogène.
- 19. Conclusions :** Conformément à la vision stratégique de l'Afrique centrale, les interventions proposées dans ce DSIR visent à contribuer au développement équilibré de la région à travers : (i) le développement des infrastructures régionales qui prendront en compte la sensibilité de l'écosystème du Bassin du Congo; et (ii) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour une meilleure appropriation de l'agenda d'intégration régionale par les CER de la région.
- 20. Recommandations :** Il est recommandé aux Conseils d'administration d'approuver la stratégie proposée dans le présent DSIR pour l'Afrique centrale qui couvre la période 2011-2015.

AFRIQUE CENTRALE
DOCUMENT DE STRATEGIE D'INTEGRATION REGIONALE (DSIR)
2011-2015

I. INTRODUCTION

1.1 La vision intégratrice en une Communauté économique africaine à travers cinq régions géographiques a été préconisée par le Traité d'Abuja (1991). Afin de rationaliser les multiples entités existantes dans ces régions, l'Union africaine a retenu huit Communautés économiques régionales (CER) dans son approche de rationalisation¹. La vision intégratrice recherche à atteindre une autonomie collective et à contribuer au relèvement du niveau de vie des populations, à travers un élargissement des marchés africains et l'accroissement du poids des échanges commerciaux de l'Afrique avec le monde.

1.2 Le Groupe de la Banque, conformément à la Charte portant sa création, s'est inscrit dans la logique d'intégration continentale dès le début de ses opérations. Il n'a cessé de renforcer ses missions de coopération intra-africaine et d'intégration régionale en adoptant, notamment, en 2008, *une stratégie à moyen terme (2008-2012)* et *une stratégie en matière d'intégration régionale qui prévoit*, dès 2010, l'élaboration d'un *Document de stratégie d'intégration régionale (DSIR)* pour chacune des régions du continent.

1.3 A cet effet, la Stratégie d'intégration régionale de l'Afrique centrale concerne les dix pays de la CEEAC² : Angola, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine (RCA), Congo, République Démocratique du Congo (RDC), Gabon, Guinée Equatoriale (RGE), São Tome et Príncipe (STP) et Tchad.

1.4 Deux réalités majeures caractérisent cette région : (i) le Bassin du Congo (BC) qui abrite la seconde réserve forestière et hydraulique mondiale (Annexe 5) et (ii) un potentiel minier, minéral et agricole considérable mais peu exploité. Par ailleurs, la région se singularise sur le continent par le plus faible réseau d'infrastructures, notamment de transport et d'énergie, avec un impact négatif sur les capacités de production et des échanges régionaux ainsi que sur les conditions sociales et le bien-être des populations (taux élevé de pauvreté, fléaux sanitaires). La région compte six pays post-conflit³, un secteur privé peu développé avec un environnement des affaires peu attractif et la coexistence de deux CER, la CEEAC et la CEMAC. En outre, cette région est constituée d'Etats fragiles, de pays enclavés, de pays forestiers et de PRI faiblement peuplés. C'est aussi la région d'Afrique la moins intégrée mais aux potentialités considérables. La présente stratégie régionale de la Banque prendra en considération ces faits majeurs.

1.5 Le présent document de stratégie comprend outre (I) l'introduction, cinq chapitres : (II) Initiatives continentales et intégration régionale en Afrique centrale ; (III) Contexte et perspectives de l'Afrique centrale ; (IV) Stratégie du Groupe de la Banque pour l'Afrique centrale ; (V) Gestion et mise en œuvre du DSIR ; et (VI) Conclusions et recommandations.

II. INITIATIVES CONTINENTALES ET INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE

2.1 Mesures pour la mise en œuvre du programme d'intégration régionale en Afrique centrale

2.1.1. L'agenda régional d'intégration s'inscrit dans la vision et la stratégie de convergence de l'Union africaine (UA) : le Plan stratégique 2009-2012 de l'UA identifie des secteurs

¹ - En 2006, l'Union africaine a retenu huit CER : la SADC, la CEEAC, la CEDEAO, l'UMA, la CEN-SAD, la COMESA, l'IGAD et la CEPGL.

² - La CEEAC couvre une superficie de 6.641.000 km² (22% de celle de l'Afrique) ; sa population est estimée à 134 millions d'habitants en 2009 (13,3% de celle du continent), soit une densité de 20,2 habitants/km².

³ - Angola, Burundi, Centrafrique, Congo, République Démocratique du Congo et Tchad.

prioritaires d'intervention autour desquels s'articulent les programmes à moyen terme de l'UA, des CER et des Etats membres. Pour l'Afrique centrale, les activités prioritaires à mettre en œuvre entre 2009 et 2012 portent, notamment, sur l'application effective d'un certain nombre de décisions⁴. Celles-ci font partie intégrante des objectifs déjà définis par les traités constitutifs, les visions, les programmes sectoriels de la CEEAC et le Programme économique régional (PER) de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC)⁵ (cf.3.2). Les lenteurs constatées au niveau de ces institutions et la dispersion des moyens ont milité en faveur de leur rationalisation. Cette nécessité s'est concrétisée par la mise en place d'un Comité de pilotage avec le concours de partenaires africains (BAD, UA, CEA).

2.1.2 A vocation mondiale et continentale, du fait de l'importance du Bassin du Congo, la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) est le principal organisme chargé de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers et de savanes de ce bassin. Elle s'est dotée, dès 2005, d'un *Plan de convergence* qui s'articule autour de dix axes stratégiques⁶. La COMIFAC bénéficie d'appuis multiples, notamment, le *Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo* - cofinancé en 2009 par la Banque et la CEEAC).

2.1.3 Au plan du *développement des infrastructures de transport*, la stratégie de la région porte sur le PDCT/NEPAD/AC⁷ qui inclut 14 projets prioritaires du Plan d'action à court terme du NEPAD. Dans ce cadre, des facilitations de transport routier ont été lancées entre le Cameroun et le Nigéria, le Cameroun et le Congo, et le Cameroun, la RCA et le Tchad. Les réseaux routiers, prévus par ces projets, combleront les chaînons manquants importants des grands corridors transafricains Ouest-Est (Lagos-Mombasa) et Nord-Sud (Tripoli-Cape Town) (Annexe 11). Ce Plan connaît des retards dans sa mise en œuvre à cause de la faiblesse des capacités institutionnelles en Afrique centrale, de la faible mobilisation des ressources financières eu égard aux coûts élevés des infrastructures qui traversent, dans la plupart des cas, des espaces sensibles au plan écologique.

2.1.5 Dans le domaine des *infrastructures énergétiques*, les priorités du PACT/NEPAD se retrouvent dans le développement du marché énergétique régional, piloté par le *Pool énergétique d'Afrique centrale (PEAC)*. Les études sont en cours, en vue de la réalisation des interconnexions électriques entre les pays de la région et avec le reste de l'Afrique, notamment, à partir du barrage d'Inga (RDC), facteur majeur d'intégration entre les grandes régions d'Afrique (Annexe 12). Par ailleurs et afin de mieux valoriser les ressources en eau de la région, *une politique régionale de l'eau* a été adoptée en 2009.

2.2 Autres initiatives continentales intéressant la région.

2.2.1. La CEEAC est le point focal de la coordination régionale du NEPAD en Afrique centrale, la CEMAC et la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC) en étant membres. L'Afrique centrale contribue également, dans le cadre du NEPAD, à diverses

⁴ - (i) protocole sur la libre circulation et le droit d'établissement des ressortissants des pays de la CEEAC, (ii) facilitation des procédures douanières, (iii) mise en place du mécanisme compensatoire, (iv) adoption d'un TEC commun CEMAC/CEEAC, (v) accélération de la mise en œuvre des projets de transport du PACT/NEPAD/AC, (vi) élimination des barrières tarifaires et non tarifaires, (vii) adoption des politiques agricole et industrielle, (viii) élaboration d'un code des investissements harmonisé, (viii) prévention/gestion des conflits et (ix) renforcement des capacités

⁵ - Six pays sont membres de la CEMAC : Cameroun, Centrafrique (RCA), Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad.

⁶ - (i) Harmonisation des politiques forestières et fiscales ; (ii) Connaissance de la ressource ; (iii) Aménagement des écosystèmes et reboisement forestier ; (iv) Conservation de la diversité biologique ; (v) Valorisation durable des ressources forestières ; (vi) Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté ; (vii) Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation ; (viii) Recherche – développement ; (ix) Développement des mécanismes de financement ; (x) Coopération et partenariats.

⁷ - Le PDCT-AC (Programme Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale), adopté en Janvier 2004, couvre tous les modes de transports (route, fer, air, mer et voies d'eaux intérieures).

initiatives continentales relatives, en particulier, aux télécommunications, au transport aérien, à l'agriculture et à la sécurité alimentaire.

III. CONTEXTE REGIONAL ET PERSPECTIVES DE L'AFRIQUE CENTRALE

3.1 Contexte général

3.1.1 Imbrication de différents accords économiques régionaux : Les pays d'Afrique centrale ont des relations politiques et économiques avec d'autres CER et organisations régionales africaines. L'Angola est membre de la SADC ; le Burundi de la COMESA et de la CAE ; la RDC de la SADC et de la COMESA ; le Burundi et la RDC de la CEGPL ; la RCA et le Tchad de la CEN-SAD ; le Cameroun, le Congo, le Gabon, la RGE et de Tchad de la CEMAC (voir figure 1 Annexe 6). Ces différentes appartenances ne devraient pas remettre en cause la volonté de ces pays de participer au processus d'intégration en Afrique centrale. Cette multi-appartenance pourrait même favoriser l'intégration des pays et des régions susmentionnés si les conditions d'une rationalisation et d'une harmonisation des politiques étaient réunies et si le dynamisme d'un pays et sa géographie se conjugaient pour favoriser le lien entre deux CER. Pour le moment, l'appartenance des pays à plusieurs CER demeure plutôt une source de contraintes pour les pays concernés, du fait des difficultés d'honorer les contributions financières à plusieurs CER et d'appartenir, à terme, à plus d'une Union douanière (UD) à la fois.

3.1.2 Contexte spatial, biodiversité et changement climatique

- **Le territoire d'Afrique centrale occupe une position stratégique.** C'est une région charnière ; la seule à être limitrophe de toutes les régions du continent : Afrique de l'Ouest (CEDEAO et CEN-SAD), du Nord (UMA et CEN-SAD), orientale (CAE, COMESA, IGAD et CEN-SAD) et australe (SADC). La région assure ainsi la continuité physique des espaces africains d'intégration.

- L'Afrique centrale recèle de grandes potentialités de développement économique, avec notamment le pétrole du Golfe de Guinée, d'importants gisements de métaux et de minéraux, de gigantesques ressources en eau du bassin du Congo-Oubangui-Sangha et des grands lacs ainsi que le second massif forestier considéré comme le second poumon de la planète. A ce titre, **la valorisation financière de l'absorption des 500 millions de tonnes d'oxyde de carbone, au profit de l'humanité entière, et en compensation des émissions de ce gaz par d'autres régions du monde, serait tout à fait légitime.** C'est pourquoi tout investissement notamment dans les infrastructures devra prendre en compte la préservation de l'écosystème et de la biodiversité de la région. Par ailleurs, **les voies navigables intérieures**, denses et à très fort potentiel, restent sous-utilisées et méritent d'être valorisées. Elles pourraient constituer un complément sinon un substitut à la route dans certaines zones avec des alternatives multimodales, à l'instar de régions similaires en Asie (Bassin du Mékong) et en Amérique latine (Bassin de l'Amazone).

- **Les décideurs ont pris conscience de la nécessité de coordonner leurs politiques, compte tenu du changement climatique et des menaces qui pèsent sur la conservation de la biodiversité dans l'ensemble du Bassin du Congo.** L'importance du couvert végétal dans la région a conduit à de nombreuses initiatives en termes de contrôle de la déforestation et de changement climatique. Ainsi les partenaires techniques et financiers (PTF) ont convenu de renforcer leurs efforts de coordination et leurs initiatives de dialogue au sein du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC) et d'appuyer la CEEAC, la CEMAC, la COMIFAC et les institutions partenaires régionales, dans la mise en œuvre de leurs activités dans le cadre du Plan de convergence. En 2007, la politique générale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles a été adoptée et sa mise en œuvre confiée à la CEEAC. En 2008, un Fonds spécial pour les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo (FFBC) a été créé et logé à la

Banque. Par la suite, les Conseils de la Banque ont approuvé le Projet de conservation de la biodiversité du bassin du Congo. En octobre 2009, les Chefs d'Etat d'Afrique centrale ont adopté une résolution commune relative à la réduction des émissions résultant de la déforestation, de la dégradation des forêts, la conservation, la gestion durable des forêts et l'accroissement des stocks de carbone forestiers (REDD+)⁸. Toutes ces initiatives concourent à limiter les menaces qui pourraient remettre en cause la conservation du potentiel d'absorption de l'oxyde de carbone.

- **Le bassin du Lac Tchad constitue aussi une grande particularité de la région.** Les pays riverains de ce Lac coordonnent leurs politiques dans le cadre de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) pour la conservation de la biodiversité dans l'ensemble de ce bassin. En effet, l'assèchement du Lac Tchad qui constitue dans la région une source importante d'eau pour les pays riverains, crée un problème environnemental et de changement climatique majeur au plan régional. Le Tchad, qui abrite une grande partie de ce lac, mène des actions de désensablement et de préservation du bassin, avec le soutien des partenaires au développement, dont le Groupe de la Banque, pour limiter le processus d'assèchement.

3.1.3 Contexte politique

- **La stabilité politique s'améliore dans la région tout en demeurant fragile.** Le retour de la paix et de la stabilité politique permet aux pays post conflit de se consacrer à la mise en œuvre de réformes économiques et sociales. Ainsi, les résultats obtenus depuis 2004, sont appréciables, particulièrement pour les pays qui ont su financer leur économie sur les ressources pétrolières, et ainsi, réaliser une bonne croissance économique hors secteur pétrolier. Cependant, quelques foyers de tensions et d'insécurité persistent dans le Kivu en RDC, à l'Est du Tchad et au Nord-Est de la RCA, fragilisant les efforts consentis par ces pays. Les préoccupations de paix et de sécurité occupent une place de choix en Afrique centrale. C'est ainsi que les Etats ont créé depuis février 2000, le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX)⁹.

- **Dans le domaine de la gouvernance, des faiblesses persistent.** Dans les documents de stratégie nationale de réduction de la pauvreté, la gouvernance constitue un axe prioritaire pour les dix pays de la région. Dans ce cadre, la Banque apporte un appui au renforcement de la gouvernance à travers les DSP en cours dans chaque pays (Annexe 13). Par ailleurs, avec l'adhésion de six pays¹⁰ de la région à l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE), la gestion des ressources minières et pétrolières pourrait s'améliorer à terme. La gouvernance au niveau des institutions régionales semble connaître des avancées avec notamment les réformes en cours au sein de la CEEAC et de la CEMAC. Notons que l'irrégularité de paiements des contributions à la CEEAC y compris par certains pays sans difficultés financières, a pu être interprétée comme conséquence d'un déficit de gouvernance institutionnelle (Graphique 1/Annexe 6). Cependant, dans le cadre de l'accord sur la contribution communautaire d'intégration (CCI/CEEAC) cette situation a positivement évolué. Ainsi, les contributions des Etats membres sont passées de 7,6 milliards de franc CFA en 2008 à 11,6 milliards en 2009 soit une progression de 52,6% en un seul exercice budgétaire.

Considération particulière

- **Une particularité de la région est l'insularité totale de STP.** Ce pays est actif dans les instances de la CEEAC et pour renforcer son intégration, les institutions régionales envisagent des opérations régionales en sa faveur, notamment, dans les domaines du trafic aérien (COSCAP

⁸-REDD, Réduction des Emissions résultant de la Déforestation, de la Dégradation des forêts est un mécanisme d'atténuation des effets du changement climatique ; REDD+ depuis sa reconnaissance à Copenhague(2009).

⁹- Le dispositif comprend un pacte d'assistance mutuelle, une convention d'entraide juridique et judiciaire et un conseil de paix et de sécurité doté de deux instruments opérationnels : le MARAC et la FOMAC.

¹⁰- Le Tchad (dépôt de candidature) ; le Burundi et l'Angola (pas candidats à l'ITIE). RGE (Rejet de sa candidature le 16/04/2010 : pas de garanties suffisantes). Les six autres pays sont membres de l'ITIE.

et future Air CEMAC), des infrastructures portuaires en eau profonde et du trafic maritime. STP envisage ainsi sa transformation en une plate-forme de prestation de services à vocation régionale.

3.1.4 Contexte économique

- **L’Afrique centrale a réalisé une performance économique relativement bonne au cours de la dernière décennie.** Au cours de la période 1999-2009, la région a enregistré un taux de croissance moyen d’environ 6,2%, dont 7,3% en moyenne dans les six pays producteurs de pétrole (Angola, Cameroun, Congo, Gabon, RGE et Tchad) et 4,7% dans les autres pays. La croissance économique de la région, qui est supérieure à la moyenne de l’Afrique (4,8%), a été marquée globalement par : (i) une augmentation des exportations de pétrole brut et de produits miniers permettant le financement des activités hors pétrole ; et (ii) une croissance plus forte des activités non pétrolières. Néanmoins, les fluctuations de la croissance constatées sont expliquées, en particulier, par la volatilité des cours du pétrole.
- **La croissance économique de la CEEAC a subi les effets de la crise.** En 2009, suite à la crise financière internationale, la situation économique de la région s’est fortement dégradée. En effet, le taux de croissance du PIB réel de la région a baissé pour se situer à 1,3% (1,7% dans les pays pétroliers et 3% dans les autres pays). C’est la plus faible performance enregistrée au cours de la dernière décennie. Cette évolution est essentiellement imputable à la contraction de la production pétrolière dans les pays producteurs en raison de l’impact récessif de la crise financière internationale qui s’est traduite par la baisse de la demande des pays européens, la baisse des flux de capitaux (baisse des APD et des IDE), la diminution des envois de fonds des migrants, l’effet négatif du taux de change réel du FCFA sur les pays CEMAC et la baisse des recettes touristiques. Il convient, cependant, de signaler que la reprise de la demande mondiale en matières premières pourrait se traduire par une amélioration des perspectives de croissance de la CEEAC avec un taux avoisinant 5,4% et 6,0% en 2010 et 2011, respectivement.

Performances et gestion macroéconomique

- **L’évolution des indicateurs des prix et des finances publiques est encourageante, mais reste fragile en raison de la faible diversification des économies et de leur vulnérabilité aux chocs externes** (Annexe 9). *Le taux d’inflation* au sein de la CEEAC a baissé en moyenne de 85,3% en 2000 à 9,6% en 2009. Dans les pays de la CEMAC, il est resté contenu autour de 3,3% en moyenne sur la même période (Graphique 2/Annexe 6). Cette performance est essentiellement imputable au resserrement des politiques budgétaire et monétaire dans la zone CEMAC. Pour les pays non CEMAC, les efforts de stabilisation macroéconomique entrepris depuis plusieurs années ont contribué à réduire l’inflation, même si elle reste encore relativement élevée¹¹. Au niveau *des finances publiques*, compte tenu de la forte dépendance des Etats de la région des recettes provenant du secteur pétrolier, le solde primaire non pétrolier s’est en moyenne établi à -22,3% du PIB en 2008 dans la zone CEEAC. Des efforts sont encore nécessaires pour assainir la situation des finances publiques, notamment la gestion transparente des ressources pétrolières dans le cadre de l’ITIE. *Le solde du compte courant* a été en moyenne contenu sur la période 2000-2009 aussi bien au sein de la CEEAC (+1,3% du PIB) qu’en zone CEMAC (-3%). Cette performance résulte en partie des efforts entrepris dans le cadre des programmes de réformes (contrôle des dépenses publiques), mais aussi et surtout, de la bonne tenue des cours des matières premières, notamment du pétrole, jusqu’à mi-2008. Sous l’effet de l’importance des recettes pétrolières qui ont permis d’éponger une partie de la dette, particulièrement pour l’Angola et la

¹¹ Evolution de l’inflation : Angola : de 268,4% en 2000 à 14,2% en 2009 ; RDC : de 550% en 2000 à 44,2% en 2009 ; STP : de 24,8 en 2008 à 16% en 2009.

RGE, d'une part, et de l'atteinte du point d'achèvement de certains pays¹² d'autre part, *l'encours de la dette extérieure* s'est considérablement réduit. En effet, il s'élevait pour la région à 24% du PIB en 2009 contre 138% en 2000. De même, le ratio du service de la dette aux exportations de biens et services est passé de 28,4% en 2000 à 11% en 2009.

- **Au plan de la surveillance multilatérale, il n'existe pas de mécanisme formel de convergence des politiques macroéconomiques au sein de la zone CEEAC.** En revanche, dans la zone CEMAC, un dispositif de surveillance multilatérale permet de suivre les mesures d'assainissement du cadre macroéconomique.

Sources de la croissance

- **Le pétrole constitue l'une des principales sources de la croissance régionale.** La structure sectorielle du PIB régional est dominée par l'extraction des hydrocarbures (45% en 2008) et les six pays producteurs de pétrole ont contribué pour plus de 70% au PIB régional en 2008 (Graphique 3/Annexe 6). Face à cette situation, les pays de la région ont, dans le cadre de leur stratégie nationale de réduction de la pauvreté, intégré la nécessité de diversifier leurs économies. Si globalement les résultats demeurent mitigés, des efforts encourageants sont constatés en Angola, au Cameroun et au Gabon. Les mesures en faveur de la diversification incluent notamment l'amélioration de l'environnement des affaires pour le secteur privé.

Intégration financière

- **Le secteur financier des pays d'Afrique centrale est encore faiblement diversifié et largement dominé par le secteur bancaire avec un système régional de moyens de paiement peu développé.** Ce secteur est caractérisé par une faible diversification des portefeuilles bancaires et financiers et continue à se développer essentiellement sur des bases nationales. Ces insuffisances constituent des limites pour le financement de la diversification des économies. Les bourses régionales enregistrent aussi des activités limitées. Comme institutions financières l'on recense dans la région la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) de Libreville, la Bourse de Douala (DSX) et la bourse des valeurs de Luanda. Des efforts de rationalisation existent dans ce domaine, notamment à travers la création de la Commission de Surveillance du Marché financier de l'Afrique centrale (COSUMAF) qui assure la régulation, la tutelle et le contrôle du Marché financier régional. En janvier 2010, la COSUMAF a reçu mandat des Chefs d'Etat de réaliser le rapprochement entre les deux bourses de la CEMAC. La régulation, la supervision et le contrôle des institutions financières et de crédit relèvent de la Commission bancaire d'Afrique centrale (COBAC) pour les pays de la CEMAC. Pour les autres pays (Angola, Burundi, RDC et STP), ces fonctions sont assurées par les Banques centrales nationales. Des mécanismes de coopération et d'échange d'informations financières entre la COBAC et les régulateurs nationaux des autres pays de la CEEAC se mettent progressivement en place notamment dans le cadre de l'Association des banques centrales africaines (ABCA).

Commerce

- **Le niveau des échanges avec le reste du monde et celui des échanges intracommunautaires restent faibles en Afrique centrale.** La part des exportations de l'Afrique centrale dans les exportations mondiales demeure limitée comparée aux autres régions du continent. Ces exportations représentent, en moyenne, 0,2% des exportations mondiales sur la période 1999-

	CEEAC	CEMAC	UMA	COMESA	CEDEAO	UEMOA	SADC	Afrique
CEEAC	1,2	0,9	0,5	2,3	1,7	0,8	5	9,4
CEMAC		0,8	0,4	0,2	1,4	0,6	0,4	3,2
UMA			9,4	6	1,5	1,1	0,6	15,4
COMESA				14,9	0,6	0,3	14,1	30,7
CEDEAO					19	10,3	5,1	27,9
UEMOA						4,9	0,7	12,9
SADC							28,1	30,1
Afrique								100

Sources : Département Statistiques de la BAD; base de données du FMI

¹² Pays ayant atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE : Cameroun (2006), Burundi (2009), RCA (2009), Congo (2010) et RDC (2010)

2008 comparé à 0,6% pour l'Afrique de l'Ouest, 1,2% pour l'Afrique Australe et de l'Est et 1,3% pour l'Afrique du Nord. Les exportations d'Afrique centrale, restent dominées par un nombre limité de produits (pétrole et autres matières premières). Le commerce intra-communautaire de l'Afrique centrale ne constitue qu'une faible part du commerce total de la région (voir table 1). Les exportations entre les pays sont passées, en moyenne, de 1,1% des exportations totales en 2001 à 1,2% en 2009. La faiblesse des échanges intracommunautaires reflète en partie les difficultés d'exportation liées principalement à l'absence d'infrastructures et à la faible diversification des économies nationales.

- **La présence des barrières non tarifaires constitue un obstacle majeur au commerce régional.** Parmi ces barrières figurent les tracasseries administratives (taxation élevée des marchandises, contrôles intempestifs le long des corridors), les coupeurs de routes, ainsi que le mauvais état des principales voies utilisées. Les pays et régions enclavés et insulaires souffrent particulièrement de ces difficultés. Cette situation a pour effet d'accroître le coût des facteurs et de défavoriser l'émergence d'un secteur privé dynamique et d'une meilleure compétitivité de la région. Le démantèlement progressif des barrières non tarifaires, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du PDCT-AC, devrait à terme améliorer les échanges commerciaux de la région.

- **La politique commerciale de la région vise à accroître les échanges entre les pays en harmonisant les espaces commerciaux de la CEEAC et de la CEMAC.** Les pays de la CEEAC ont institué une Zone de libre échange (ZLE) en 2004, qui devait aboutir à une Union douanière (UD) et un tarif extérieur commun (TEC) à l'horizon 2008. A ce jour, ce processus a connu du retard dans sa mise en place. Compte tenu de l'appartenance du Burundi à l'Union douanière de la CAE et des relations commerciales poussées de l'Angola avec la SADC (Namibie ; Afrique du Sud), il serait judicieux d'instaurer des liens commerciaux privilégiés entre les pays de la CEMAC et les autres pays non membre de l'union douanière de la CEMAC. En dehors de la faiblesse d'infrastructures adéquates, les principaux facteurs avancés du retard du commerce communautaire sont l'appartenance de pays de la zone à d'autres groupements régionaux, et le retard enregistré dans la mise en place d'un TEC harmonisé entre les espaces CEEAC et CEMAC. La CEEAC et la CEMAC prévoient également de mener des travaux d'uniformisation des franchises exceptionnelles accordées dans le cadre de certains régimes spéciaux (codes miniers, forestiers et pétroliers, etc.). Cette harmonisation est indispensable pour aboutir à un vaste marché commun régional.

3.1.5 Environnement des affaires et compétitivité du secteur privé

- **Difficile émergence d'un secteur privé.** Le déficit de compétitivité des entreprises en Afrique centrale apparaît avec les problèmes de leur création : il faut en moyenne effectuer 11 procédures administratives et un délai de 61 jours pour créer une entreprise en Afrique centrale. Ces procédures sont au nombre de 20 en RGE et seulement 8 en Angola et 10 au Gabon; les délais sont de 149 jours en RDC et seulement de 38 au Gabon. Les obstacles sont relatifs à l'insuffisance de l'épargne, à la frilosité des banques à financer les PME/PMI aux tracasseries des administrations fiscales et aux problèmes de transport, d'énergie et de télécommunication. Dans le classement de *Doing Business*, tant à l'échelle africaine que mondiale, les pays d'Afrique centrale occupent les derniers rangs du point de vue de l'environnement des affaires (voir Tableau 2 - classement au sein de la CEEA).

Tableau 2 : Classement mondial des pays d'Afrique centrale selon l'environnement des affaires

Pays	2009	2010
Angola	170 (4 ^e)	169 (2 ^e)
Cameroun	167 (2 ^e)	171 (4 ^e)
RGE	169 (3 ^e)	170 (3 ^e)
Gabon	151(1 ^{er})	158 (1 ^{er})
Congo	179 (7 ^e)	179 (7 ^e)
Tchad	176 (5 ^e)	178 (6 ^e)
RDC	182 (9 ^e)	182 (9 ^e)
Burundi	177 (6 ^e)	176(5 ^e)
STP	180 (8 ^e)	180 (8 ^e)
RCA	183(10 ^e)	183(10 ^e)
CEEAC	173	175

Source : Doing Business 2009-2010

- **Des initiatives sont prises aux niveaux communautaire et national pour améliorer l'environnement des affaires.** Les pays de la région ont mis en place une Charte régionale d'investissement depuis 1999. Celle-ci fournit un cadre général pour les investissements privés

dans les domaines des licences, des garanties, de la protection juridique contre le risque de saisie par un Etat, et de la liberté de rapatriement des bénéficiaires dans le respect des réglementations. Les retards enregistrés dans l'opérationnalisation de la Charte régionale d'investissement sont, en grande partie, imputables à l'instabilité et aux conflits qui ont émaillé l'évolution de cette région au cours de la décennie. Des actions sont en cours au niveau de la CEEAC pour l'harmonisation de cette charte avec les codes des investissements des Etats. De même, l'harmonisation des législations nationales en matière de droit des affaires dans le cadre du traité de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA) est en cours dans la plupart des pays de la région. Par ailleurs, la CEEAC avec l'appui de l'Union Européenne, compte mettre en place un programme régional pour la promotion du secteur privé (PADSP) en Afrique centrale.

3.1.6 Contexte social

- **Au plan social, près de 45% de la population d'Afrique centrale vit avec moins d'un dollar par jour.** Le taux de pauvreté dans la région est légèrement supérieur à la moyenne observée en Afrique. Environ 1,5 million de personnes arrivent chaque année sur le marché de l'emploi, dans un contexte de chômage élevé (plus de 20% en 2008, ce taux pouvant atteindre 30% en milieu urbain). En 2008, la population active était employée à plus de 80 % dans les secteurs agricole et informel où la productivité du travail est très faible. En termes d'indice du développement humain (IDH), la région a un score de 0,417 (moyenne 1999-2008) qui est faible comparé à l'Afrique subsaharienne (0,48). Sur ces bases, il est estimé que malgré des efforts encourageants, la plupart des OMD ne sera pas atteint dans la région à l'horizon 2015 (voir Annexe 10).
- **L'Afrique centrale est confrontée à l'expansion rapide de la pandémie du VIH/SIDA.** En 2007, le taux de prévalence dans la population sexuellement active était de 4,6% dans la région contre 1,3% dans les pays en développement. Ce taux varie d'un pays à l'autre (5,5% en Angola et 14,8% en RCA). Le paludisme, quant à lui, accroît la mortalité infantile dont le taux est de 93,7^{0/00} dans la région contre 85,3^{0/00} en Afrique, en 2007. La mortalité due à ces fléaux sanitaires a un impact négatif sur le niveau de l'espérance de vie dans la région (51,4 ans contre 65,4 ans dans les pays en développement et 54,2 ans en Afrique en 2007).
- **En matière de stratégie de réduction de la pauvreté,** la CEEAC ne dispose pas de Stratégie régionale de réduction de la pauvreté susceptible d'harmoniser à terme, les documents nationaux en la matière et de réaffirmer la dimension régionale de la stratégie de lutte contre la pauvreté. En effet, les limites des approches nationales des stratégies de réduction de la pauvreté sont de plus en plus apparentes face à l'ampleur des externalités inhérentes à la « transnationalité » de certains défis. L'approche régionale de la pauvreté devrait permettre de disposer d'une stratégie au niveau de la région qui permettrait une meilleure programmation. Celle-ci devrait inclure des objectifs précis, des indicateurs vérifiables et mesurables qui devraient permettre de s'assurer de la progression vers les ODM. Cette stratégie devrait aussi mieux opérationnaliser la vision 2025 de la CEEAC ainsi que le PER de la CEMAC.
- **En matière de genre, certaines formes de discrimination contre les femmes existent.** Bien que les constitutions des Etats membres ne contiennent pas de dispositions discriminatoires à l'égard des femmes, dans la plupart des pays, les jeunes filles et les femmes continuent d'être victimes de discriminations et de préjugés dont certains ont un fondement culturel. Ceci a été particulièrement observé au cours des longues crises et guerres civiles qu'ont connues plusieurs pays d'Afrique centrale où fillettes, jeunes filles et femmes ont fait l'objet de violences. Pour y faire face, diverses actions sont menées en faveur des femmes, en particulier dans le cadre de politiques et de stratégies nationales en matière de genre. Ces dernières sont en cours d'harmonisation par la CEEAC, en vue de l'élaboration d'une stratégie régionale en la matière.

3.1.7 Contexte environnemental

- **Hormis les questions environnementales liées à la préservation des écosystèmes d'Afrique centrale** (voir §3.1.2), **la pollution pétrolière constitue une menace particulière.** Celle-ci, de par son caractère transfrontalier, car provenant des producteurs¹³ du Golfe de Guinée, menace les eaux marines et les écosystèmes de la région. De ce fait, la pollution menace la production agricole et halieutique, ainsi que la santé des populations. Dans les contrées situées à la frontière du Congo et de l'Angola (Province du Cabinda), la production agricole a été affectée par la pollution pétrolière. Des concertations devraient être initiées au niveau interrégional (CEEAC, CEDEAO et SADC) pour convenir de stratégies visant à prévenir et à limiter la pollution pétrolière.

3.2 Objectifs stratégiques de la région

- **L'Afrique centrale, à travers ses communautés économiques régionales, a élaboré des stratégies pour son développement socioéconomique à moyen et long termes.** Ces stratégies reflètent la volonté de la région à concevoir collectivement des politiques pour une intégration physique et économique entre ses pays membres, qui se concrétisera, à terme, par une rationalisation de la CEEAC et de la CEMAC. Des stratégies ont été élaborées par chacune de ces deux institutions. **Dans la Vision (2025) de la CEEAC**, qui vise à faire de la région un espace de paix, de solidarité et de développement équilibré où chaque citoyen pourrait circuler librement ; trois axes stratégiques prioritaires sur lesquels la région concentrera ses actions à l'horizon 2025, ont été retenus dès 2007: (i) la paix, la sécurité et la stabilité (COPAX) ; (ii) les infrastructures comprenant les transports (PDCT-AC), l'énergie (PEAC), l'eau et les TIC ; et (iii) l'environnement, incluant la gestion des écosystèmes du Bassin du Congo (COMIFAC). Par ailleurs, ces trois axes ont été complétés par (i) la consolidation de l'Union douanière et (ii) l'actualisation et la mise en œuvre du Programme régional de sécurité alimentaire (PRSA), adopté en 2004. **Dans le Programme économique régional (PER) de la CEMAC (2009-2015) élaboré sur la base de la vision (2025)**, l'objectif est de construire un environnement régional compétitif de façon à attirer de substantiels investissements privés vers les secteurs porteurs de croissance. Trois axes sont retenus (i) la gouvernance et la stabilité macroéconomique ; (ii) la création d'un marché commun ; et (iii) le renforcement des infrastructures physiques et des services de soutien.

- **Les Visions de la CEEAC et de la CEMAC sont cohérentes entre elles et se renforcent mutuellement. Elles prévoient toutes deux la rationalisation des deux CER.** Elles s'appuient sur des programmes et plans sectoriels dans 5 domaines principaux : (i) le renforcement des capacités, notamment des organes dirigeants de la CEEAC et de la CEMAC; (ii) le développement des infrastructures régionales de transport, à travers le PDCT-AC¹⁴, (ii) la promotion d'accords privilégiés au sein de la CEEAC et d'un marché commun au sein de la CEMAC; (iv) la libre circulation des personnes et des biens ; (v) La gestion du Bassin du Congo à travers le Programme de convergence de la COMIFAC, la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. En complément, le programme de la CEMAC intègre les aspects de l'intégration régionale liés à la convergence des politiques macro-économiques et la surveillance multilatérale, ainsi que l'intégration du secteur financier régional.

3.3 Principaux défis et opportunités

3.3.1 Défis et contraintes / faiblesses

- **Au plan politique, l'entente et le rapprochement entre les pays, conformément à l'esprit de l'Union africaine, représentent le plus grand défi à l'intégration régionale en Afrique**

¹³ - Angola, Congo, Gabon, RGE, Cameroun (Kribi), Tchad, STP (bientôt), Nigeria (Delta du Niger) et Côte d'Ivoire.

¹⁴ Le PDCT-AC a intégré le Programme de réseau routier intégrateur (PRRI) de la CEMAC

centrale. Jusqu'au début des années 1990, de nombreuses dissensions existaient entre les pays de la région. Ces situations avaient contribué à compromettre la sécurité aux frontières si bien que les Etats ont fini par signer des pactes de non-agression et d'assistance mutuelle. De nos jours, même si la situation s'est nettement améliorée grâce aux efforts menés par la CEEAC dans le cadre du COPAX, des progrès dans ce domaine sont encore à réaliser pour parfaire les relations entre les pays de la région

- **La lenteur dans la mise en œuvre de la vision communautaire est aussi illustrée par des insuffisances de capacités institutionnelles de la CEEAC et de la CEMAC** à assurer la coordination et une bonne application des politiques économiques, sectorielles et commerciales au plan régional. Cette situation contribue à retarder l'intégration économique effective de la ZLE de la CEEAC et de l'UD de la CEMAC. Ces constats militent en faveur d'un renforcement des capacités de ces entités à concevoir et mettre en œuvre les politiques d'intégration régionale.
- **L'Afrique centrale dispose d'une faible dotation en infrastructures de base par rapport aux autres régions du continent**¹⁵. Les domaines dans lesquels la région connaît un déficit par rapport au reste du continent sont les routes, l'eau potable, l'assainissement et les technologies de l'information et de la communication. Dans le domaine de l'énergie, malgré une capacité de génération non négligeable (166 gigawatts), l'Afrique centrale a le secteur énergétique le moins développé du continent. En outre, l'accès à l'électricité demeure précaire et largement en deçà du niveau observé en Afrique : la consommation électrique par habitant est de 12,5 kWh contre 17,3 pour le continent (Graphique 4/Annexe 6). Dans le domaine des TIC, pour 1000 habitants on dénombre 10,2 lignes d'accès à l'internet, 21,6 lignes téléphoniques mobiles et 3,6 lignes téléphoniques fixes contre 61,8, 37,6 et 32,4 respectivement pour le continent.
- **La faible interconnexion des réseaux nationaux de transport entre les pays d'Afrique centrale constitue une contrainte majeure à l'intégration physique et économique ainsi qu'au développement des pays de la région.** Le transport terrestre est dominant : 80% du transport des personnes et des marchandises se fait par ce mode dans la région. Cependant, les routes bitumées ne représentent que 20% de l'ensemble des 150 000 km du réseau routier régional. Le réseau routier consensuel du PDCT-AC n'est bitumé qu'à concurrence de 30%.
- **Par ailleurs, les systèmes de chemins de fer d'Afrique centrale** ne sont pas reliés entre eux et les lignes ferroviaires actuelles sont obsolètes et peu utilisées. En ce qui concerne le *transport aérien*, bien que l'Afrique Centrale soit la région ayant le plus libéralisé le secteur, celui-ci souffre d'un manque de connectivité entre les pays en raison de la faillite de plusieurs compagnies aériennes de la région, de la vétusté des avions, d'une faible concurrence et d'infrastructures aéroportuaires limitées.
- **Dans le domaine du transport maritime, la faible capacité des services portuaires de la région contribue à surenchérir les coûts de frets.** Les principaux ports d'Afrique centrale sont peu outillés pour faire face au transport maritime des containers qui ne cesse de se développer. Les délais d'attente peuvent représenter 80 pour cent du délai de livraison total des marchandises en Afrique centrale comparé à 20% en Asie de l'Est. Cette situation, combinée à la faiblesse des services de facilitation du transport, contribue à accroître considérablement les coûts des transports maritimes dans la région. Vue la complexité des réformes portuaires, le secteur privé – déjà représenté dans la gestion des ports - continuera à jouer un rôle important dans l'amélioration de la qualité des services portuaires, dans un contexte de partenariat public/privé renforcé.

¹⁵ Cette conclusion ressort de l'étude '*Africa Infrastructure Country Diagnostic (AICD)*' réalisée par la Banque mondiale en partenariat avec le Groupe de la Banque et d'autres partenaires techniques et financiers en 2009/2010.

3.3.2 Atouts, forces et opportunités.

- **Au plan institutionnel, le renforcement de la collaboration entre la CEEAC et la CEMAC dans le cadre de l'accord de coopération tripartite incluant la CEA, constitue un atout majeur pour l'intégration régionale en Afrique centrale.** D'autres actions sont en cours, notamment pour l'uniformisation des tarifs extérieurs. De même, la mise en place du comité de pilotage de la rationalisation de la CEEAC et de la CEMAC (COFIL), ouvre une perspective de coopération au niveau des schémas d'intégration des deux CER pour une synergie de leurs actions. A cet égard, un plan d'action assorti d'un chronogramme qui s'étale sur la période 2011-2023 a été élaboré. A travers sa représentation régionale au Cameroun, CMFO, la Banque est impliquée dans ce processus.
- **La position charnière et stratégique de l'Afrique centrale pourrait en faire, dans le futur, une zone privilégiée de transit entre les régions du continent.** Elle est la seule région limitrophe de toutes les autres régions du continent. Cette position stratégique est favorable pour faire de l'Afrique centrale un carrefour des échanges sur le continent et une zone de transit privilégiée sur les corridors transafricains. A cet égard, la construction des infrastructures de surface (routes et chemins de fer) contribuera au développement des échanges commerciaux et au renforcement de l'intégration intra et extra régionale.
- **Les NTIC sont également un atout qui supplée aux difficultés traditionnelles de communications.** Elles ont contribué à stimuler la croissance en Afrique centrale. Au cours de la période 1995-2005, les améliorations dans l'infrastructure en général ont contribué à la croissance, en Afrique centrale, pour 1,1% par habitant et par an. L'essentiel de cet apport a été dû à l'introduction de la téléphonie mobile. Le niveau de pénétration (38% en 2008) des TIC devrait néanmoins être amélioré (63% prévus en 2018) en intervenant sur la réduction des coûts d'accès au réseau¹⁶.
- **La région a d'importantes ressources pétrolières, minérales et minières.** Récemment, les réserves pétrolières prouvées pour la région sont estimées à 31,3 milliards de barils, soit 28% des réserves totales du continent. Au cours des dernières années, la production de brut s'est située en moyenne annuelle à 2,8 millions de barils par jour, soit 140 millions de tonnes par an, dont 57% par l'Angola. D'autres pays tels que le Burundi et la RDC disposent également de réserves de gaz. L'Angola, le Gabon, la RGE, la RCA et la RDC, possèdent de substantiels gisements de minéraux et de minerais divers, notamment, diamant, uranium, or, cuivre, fer, cobalt, manganèse, coltan, etc.
- **L'Afrique centrale dispose d'un important potentiel agricole, forestier et hydraulique.** Les conditions climatiques et l'existence de terres arables de qualité¹⁷ sont favorables au développement de l'agriculture. Les fleuves de la région recèlent d'importantes potentialités en voies navigables intérieures, de pêche et de ressources pour l'eau potable. Le Bassin du Congo dispose de 12000 km de voies navigables sur près de 4 millions de km². Même si les délais d'acheminement paraissent plus longs, le coût du transport fluvial demeure plus compétitif (0,05 dollar EU par tonne/km contre 0,15 pour la route ou le rail). Il convient de moderniser et d'étendre ce mode de transport à d'autres cours d'eau de la région. Par ailleurs, le potentiel de la pêche au niveau du Bassin du Congo reste une activité à développer.
- **La région possède un important potentiel hydro-électrique.** La densité élevée du réseau hydraulique génère un potentiel hydroélectrique important représentant 60% du potentiel du continent africain. D'importantes initiatives de valorisation de cette ressource sont en cours, à la

¹⁶ - En Afrique, 7 connexions sur 10 transitent par l'Europe ou les Etats-Unis, selon l'Union internationale des télécommunications.

¹⁷ - Cependant, on observe une insuffisance de terres arables dans les pays à faible superficie et à forte pression démographique (Burundi et STP).

fois pour combler le retard de la région en matière d'électrification et pour contribuer à réduire la dépendance énergétique d'autres régions du continent. Le projet d'Inga, composante des projets prioritaires du programme d'infrastructures du NEPAD/Afrique centrale, se décline en deux phases dont la 1^{ère} couvrira la remise en état des installations d'Inga I et II, afin de reconstituer leur capacité nominale de production de 1775 mégawatts. La 2^{ème} phase (Inga III ou Grand Inga) devrait porter sur la mise en place d'une capacité installée de 40.000 mégawatts, avec des perspectives de connexion avec des pays comme l'Afrique du Sud, le Nigeria et l'Égypte (voir Annexe 12).

3.4 Réponses et initiatives régionales et nationales

3.4.1 Les instances régionales ont, avec le soutien des PTF pris des mesures pour apporter des solutions aux défis auxquels la région est confrontée. Celles-ci incluent: (i) la mise en œuvre du PDCT-AC avec la réalisation du projet de facilitation des transports dans la zone CEMAC (2007) ; l'étude du pont entre Kinshasa et Brazzaville (2008); l'étude sur la navigation fluviale Congo-Sangha (Congo-RCA-RDC) (2011); (ii) la mise en œuvre du PEAC avec l'étude des interconnexions de la CEEAC (2003), l'étude d'Inga (2008) ; (iii) la mise en œuvre du Plan de convergence régional de la COMIFAC avec le soutien du Projet de conservation de la biodiversité du Bassin du Congo (2009) ; et (iv) le soutien des autres programmes sectoriels de la CEEAC et du PER de la CEMAC.

3.5 Développements récents sur la coordination et l'harmonisation de l'aide, et le positionnement de la Banque en Afrique centrale

3.5.1 La coordination de l'aide se met progressivement en place à l'échelle nationale et régionale dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du Forum de haut niveau d'Accra de septembre 2008. Dans la plupart des pays d'Afrique centrale, il existe des mécanismes de coordination de l'aide publique au développement (APD) prenant appui sur des objectifs communs, à l'échelle globale et sectorielle (NEPAD, PDCT-AC, PEAC, FAE, COMIFAC-FSBC et CBLT), à l'instar des Comités multi bailleurs (CMB).

3.5.2 Le Groupe de la Banque, la Banque mondiale (BM), l'Union européenne (UE), la France, l'Allemagne, le Royaume Uni et les agences spécialisées des Nations unies (NU), sont les principaux PTF qui appuient le processus d'intégration régionale en Afrique centrale. L'APD net par tête accordée à la région s'est élevée en moyenne à 32,2 dollars EU par habitant et par an au cours de la dernière décennie, comparée aux 28,8 dollars EU pour l'ASS. Les donateurs se sont spécialisés dans certains aspects de l'aide. C'est ainsi que la BM et la France apportent une assistance technique à la Commission de la CEMAC. L'UE est le principal bailleur de fonds du volet sécurité et paix (Appui au MARAC et à la FOMAC) de la CEEAC. Outre ce volet, l'UE intervient dans le financement des infrastructures routières, de la protection des forêts et dans la consolidation de la ZLE. La France assiste l'Afrique centrale dans la révision des directives de l'OHADA et le soutien financier en assistance technique à la BDEAC et au PER de la CEMAC. La coopération allemande soutient principalement le renforcement de la gouvernance et la mise en œuvre de l'ITIE dans la zone CEMAC, de même que la CICOS. Les Agences spécialisées des Nations-unies interviennent dans la consolidation de la paix, l'aide humanitaire et la rationalisation des organisations régionales d'Afrique centrale en collaboration avec l'UA (voir Annexe 7).

3.5.3 Au plan régional, la Banque quant à elle, apporte un soutien à l'intégration régionale en Afrique centrale à travers des interventions dans les infrastructures, le secteur social, l'agriculture et le renforcement des capacités. Au 31 janvier 2011, le portefeuille multinational actif pour l'Afrique centrale est composé de 25 opérations pour un engagement total de 610 millions d'UC (Annexe 4). Ces opérations financent des projets dans les secteurs des transports (79%), des équipements collectifs (3%), du secteur social (4%), de l'agriculture

(13%), du multi secteurs (1%). L'âge moyen des opérations du portefeuille multinational de la Banque en Afrique centrale est de 3 ans¹⁸. Les engagements à risque portent sur un montant de 31,7 millions d'UC, soit un taux de 5%. Le taux de décaissement du portefeuille multinational est de 16%. Plusieurs raisons expliquent ce faible taux. D'une part, la plupart des opérations sont relativement récentes et n'ont, par conséquent, pas fait l'objet de décaissements ; d'autre part, les opérations âgées ont connu du retard dans la mise en œuvre de leurs activités à cause : (i) du nombre parfois excessif de conditions à satisfaire préalablement au premier décaissement ; (ii) du manque de suivi rapproché des projets; (iii) de la faible appropriation, par les Etats participants, des programmes gérés par les CER ; (iv) des lenteurs dans le traitement et transmission des dossiers à la Banque; (v) des faibles capacités institutionnelles et techniques des CER ; et (vi) de la situation de conflit dans certains pays jusqu'à récemment.

3.5.4 Les leçons tirées de la mise en œuvre des opérations multinationales montrent que pour améliorer les performances du portefeuille régional, il convient de: (i) poursuivre le renforcement des capacités des CER pour une meilleure appropriation des projets multinationaux; (ii) renforcer la coordination avec les autres partenaires pour l'adoption de programmes de financement conjoint; et (iii) renforcer la sélectivité pour un meilleur impact sur le développement de la région (voir Annexe 14).

IV STRATEGIE DU GROUPE DE LA BANQUE POUR L'AFRIQUE CENTRALE

4.1 Justification des interventions du Groupe de la Banque

4.1.1 Sur la base des stratégies de développement de l'Union africaine et du NEPAD, la Banque a élaboré une stratégie régionale (SIR) et une stratégie à moyen terme qui mettent l'accent sur le renforcement de l'intégration régionale et le développement des infrastructures transnationales sur le continent. Le DSIR 2011-2015 sera l'instrument de mise en œuvre de cette vision de la Banque en Afrique centrale.

4.1.2 Le DSIR 2011-2015 est le premier du genre pour l'Afrique centrale. Les interventions de la Banque à travers les opérations multinationales dans cette région sont relativement récentes. Par conséquent, il est trop tôt pour évaluer leur impact économique et social. Elles ont néanmoins contribué à des réalisations d'étapes importantes. Celles-ci seront consolidées dans le cadre du DSIR 2011-2015 en tirant profit des leçons et des enseignements qui découlent de leur mise en œuvre. S'appuyant sur l'analyse faite dans ce document, le choix de mettre l'accent sur les infrastructures et le renforcement des capacités des institutions d'intégration régionale de l'Afrique centrale est basé sur deux éléments fondamentaux qui constituent le fil conducteur de l'approche stratégique proposée dans ce DSIR :

(1) La faiblesse des infrastructures est la principale contrainte à une croissance plus forte.

Etant la région la moins dotée en infrastructures et la moins intégrée sur le continent, le développement des infrastructures est crucial pour libérer ses immenses potentialités et favoriser son intégration. Le développement des infrastructures constitue un impératif majeur pour remédier aux contraintes structurelles qui sont à l'origine du retard enregistré par la région en particulier : (i) les capacités productives insuffisantes ; (ii) la faiblesse du commerce intra régional et interrégional ; (iii) la diversification limitée des économies, (iv) la faible circulation des personnes et des biens, (v) l'enclavement de plusieurs pays et le manque de liaison entre les capitales qui en résulte ; et enfin, (vi) les progrès insuffisants enregistrés dans la mise en œuvre du PDCT et du PACT. **Cependant, le développement des infrastructures devra impérativement tenir compte de la préservation du bassin du Congo qui est vitale pour l'humanité** (voir 1.4 et 3.1.2). Ainsi toutes activités, opérations et projets doivent aussi intégrer des actions de sauvegarde de ce bien commun de l'humanité

¹⁸ Cf. ABD/BD/WP/2010/140-ADF/BD/WP/2010/81 (Pays couverts par ORCE)

et s'inscrire dans le contexte général de préservation de la biodiversité en conformité avec la Stratégie du groupe de la Banque en matière de gestion du risque climatique et d'adaptation aux changements (CRMA – 2009).

(2) Le renforcement des capacités des institutions régionales est essentiel, en particulier pour faciliter la conception et la gestion des infrastructures à réaliser dans le cadre de cette stratégie, mais aussi pour la gestion de l'agenda de l'intégration régionale. Ce renforcement institutionnel des CER de la région consolidera, de façon efficace, le processus d'appropriation des projets tant au niveau régional qu'au niveau des Etats membres. En effet, le constat actuel est que les CER ne disposent pas encore des capacités appropriées pour relever les défis auxquels la région doit faire face. Pour ce faire, le renforcement des capacités des CER permettrait de: (i) mener à bien la mise en œuvre des activités sélectionnées dans ce DSIR; (ii) conduire l'agenda de l'intégration en termes de politiques sectorielles, d'harmonisation fiscales et des normes, de promotion du secteur privé, etc. ; et (iii) être en mesure de concevoir et de superviser les actions d'appropriation des opérations multinationales à l'attention des pays bénéficiaires¹⁹.

4.1.3 La préparation du DSIR a été menée selon une approche participative. Au niveau de la Banque, la préparation du DSIR a été assurée par le Département régional pour l'Afrique centrale (ORCE) en collaboration avec : (i) les départements ONRI, OSGE, CBFF ; (ii) les départements régionaux couvrant l'Angola, le Burundi et STP ; et (iii) les Bureaux régionaux et nationaux de la Banque en Afrique centrale. Au niveau externe, le processus participatif a inclus les principales institutions communautaires en Afrique centrale, les autorités des PMR, le secteur privé (chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture, ainsi que d'autres organisations patronales), les organisations nationale et régionale de la société civile, les ONG, et les PTF. Les institutions communautaires rencontrées incluent le Secrétariat général de la CEEAC, la COMIFAC, la Commission de la CEMAC, la BEAC, la BDEAC et la CEA/BSR-AC.

4.2 Piliers, résultats et cibles stratégiques

4.2.1 Le présent DSIR a pour objectif la promotion de l'intégration régionale qui est au cœur du mandat de l'UA et du Groupe de la Banque. L'objectif spécifique de la stratégie est la réduction de la pauvreté à travers le développement des infrastructures régionales et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines au sein de la CEEAC. Cet objectif sera ciblé à travers deux piliers : (i) le développement des infrastructures régionales ; et (ii) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

4.2.2 Le choix de ces deux piliers découle aussi des domaines de haute priorité pour l'intégration physique et économique des pays de la région tels que définis par les Etats membres de la CEEAC. Ces deux piliers se traduiront par des opérations régionales identifiées dans les programmes sectoriels de la CEEAC/CEMAC et de la COMIFAC – notamment le PDCT-AC et le PEAC. Ce premier critère de choix est renforcé par ceux de la Banque à savoir: (i) la qualité à l'entrée; (ii) le cofinancement avec d'autres partenaires de développement, y compris le secteur privé ; (iii) les résultats de développement et les impacts escomptés sur l'intégration régionale ; (iv) la nécessité de réduire considérablement les externalités des activités socioéconomiques sur le Bassin du Congo; (v) le renforcement du processus d'appropriation et de coordination régionale des politiques économiques et sectorielles ; et (vi) la consolidation des interventions déjà faites par la Banque dans la région (voir Annexes 2 et 4).

4.2.3 Afin de s'assurer d'un renforcement mutuel entre les piliers de la stratégie, chaque projet retenu dans le premier pilier aura des activités d'appui au renforcement des

¹⁹ La faiblesse d'appropriation des opérations multinationales a été soulignée par la revue de portefeuille des opérations régionales comme une des principales causes à l'origine de la non performance desdites opérations.

capacités des structures chargées de sa mise en œuvre. Cet élément renforcera les actions prévues dans le second pilier. Par ailleurs, dans le choix des opérations des deux piliers, il a été tenu compte de la cohérence entre les stratégies nationales des pays membres de la CEEAC et la stratégie régionale d'Afrique centrale (Annexe 13).

Pilier I : Développement des infrastructures régionales

4.2.4 L'objectif général de ce pilier est de promouvoir l'intégration économique, la croissance et la réduction de la pauvreté en Afrique centrale à travers le développement des infrastructures régionales. L'objectif spécifique de ce pilier est de relier les pays de la région entre eux notamment à travers les routes, les interconnexions électriques et les réseaux de télécommunication. Ceux-ci, compte tenu de la sensibilité des écosystèmes d'Afrique centrale, seront accompagnés d'infrastructures réparatrices et régénératrices de l'environnement (choix de tracés, reboisements compensatoires, etc.) cohérentes avec le maintien du stock de carbone et l'absence de dégradation du potentiel d'absorption de dioxyde de carbone. Par ailleurs, il convient de rappeler que la Banque soutient déjà des programmes, dans le cadre du PDCT-AC et du PEAC, qui nécessitent d'être consolidés.

4.2.5 La Banque continuera à soutenir le *secteur des transports*. En attendant l'opérationnalisation du *Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA)*²⁰, la Banque intervient déjà dans la construction des axes routiers mentionnés au paragraphe 3.4.1. Elle compte également financer l'étude d'un projet routier entre le Gabon et le Congo dans le cadre du programme routier national du Gabon. La présente stratégie de la Banque pour la région, se propose de consolider ces interventions à travers des opérations régionales qui sont conformes au PDCT-AC dont l'objectif premier est de relier les capitales des pays d'Afrique centrale entre elles. Les projets à réaliser dans le domaine des transports sont : (i) le Projet routier Doussala-Dolisie (Gabon-Congo) ; (ii) le Projet de route Kribi-Campo-Bata (Cameroun-RGE) ; (iii) le Projet de pont route rail entre Kinshasa et Brazzaville ; (iv) le Projet multimodal de navigation fluviale Oubangui-Congo-Sangha (Congo-RCA-RDC) et de construction de la route Ouesso-Bangui-N'Djamena (Congo-RCA-Tchad) et (v) le Projet de construction de la route Congo – Cameroun phase 2 (Ouesso – Sangmélina).

4.2.6 En ce qui concerne *l'énergie et les télécommunications*, la Banque soutient déjà le PEAC, notamment, à travers l'étude d'interconnexion des pays de la CEEAC, l'étude d'Inga, l'étude d'installation du réseau de fibre optique et le projet de télécommunication satellitaire RASCOM. La Banque a réalisé une étude²¹(2009) portant sur un plan d'action pour le développement des infrastructures et l'intégration régionale au Burundi qui met l'accent sur l'interconnexion énergétique de ce pays avec la RDC (RUSIZI). Pour ces domaines, les réalisations retenues sont : (i) le Projet *Central African Backbone* phase I ; (ii) le projet d'interconnexion Boali 3 entre la RCA et la RDC ; (iii) l'interconnexion du réseau électrique Tchad-Cameroun ; (iv) l'interconnexion du réseau électrique Cameroun-Gabon-RGE ; (v) le projet RUSIZI III pour l'accroissement de la capacité de production d'énergie des centrales hydroélectriques régionales RUSIZI I et II; et (vi) le projet Inga III/Grand Inga (pôle énergétique régional et intra-régional).

4.2.7 Au titre des résultats du pilier 1 à l'horizon 2015, les interventions de la Banque, contribueront à accroître les échanges commerciaux intra-régionaux, à améliorer l'accès

²⁰ Ce programme (juillet 2010) est conçu pour fusionner toutes les initiatives continentales portant sur les infrastructures : 'NEPAD-Short Term Action Plan', 'NEPAD Medium to Long Term Strategic Framework' (MLTSF), et l'initiative du Plan directeur des infrastructures de l'UA en un seul Programme cohérent pour tout le continent qui dégagera les orientations politiques et les priorités d'investissements dans les domaines clés entre 2011 et 2030.

²¹ L'étude sur le Burundi propose une évaluation détaillée des opportunités d'investissement dans le domaine des infrastructures (électricité, transports et communications) au Burundi et dans la région centre et Est du continent.

des populations aux services de transport, d'électricité de télécommunication et à consolider la croissance dans le secteur privé non-pétrolier en contribuant à mettre en valeur le potentiel agricole et minier de la région. En outre, au terme de cette stratégie, d'autres résultats sont attendus, notamment, une amélioration de 40% des besoins énergétiques, une pénétration de la téléphonie mobile d'au moins 50% ainsi qu'une croissance d'au moins 5% du PIB hors hydrocarbures.

Pilier II : Renforcement des capacités institutionnelles et humaines au plan régional

4.2.8 L'objectif général de ce pilier est de renforcer les capacités institutionnelles et humaines des CER afin qu'elles puissent pleinement jouer leur rôle de coordination et s'approprier les opérations proposées dans la présente stratégie ainsi que la gestion de l'agenda d'intégration régionale.

4.2.9 La Banque apporte déjà un soutien à la stratégie d'intégration régionale de la CEEAC qui a notamment permis d'élaborer un nouvel organigramme de la CEEAC actuellement en cours de mise en œuvre. En outre, la Banque soutient à la gestion durable de l'environnement dans la région à travers le fonds spécial pour la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo. Les interventions retenues consolideront celles déjà en cours et contribueront à renforcer la synergie avec les actions des autres partenaires dans ce domaine. Ces interventions sont conformes à la stratégie à moyen terme et la stratégie d'intégration régionale 2008-2012 de la Banque. Leur sélection et leur financement ont été effectués, comme pour le pilier I, selon les critères établis par la Banque en la matière ainsi que sur les leçons tirées par le Groupe de la BAD pour des opérations similaires.

4.2.10 Dans le cadre de ce pilier II, la Banque a identifié un programme de renforcement des capacités institutionnelles de la CEEAC, de la CEMAC et de la COMIFAC. Ce programme d'appui comprend, entre autres: (i) l'appui au renforcement des compétences de la CEEAC, de la CEMAC et de la COMIFAC pour coordonner et faciliter la conception, la préparation et la mise en œuvre des projets régionaux ainsi que leur suivi et évaluation ; (ii) l'appui à la rationalisation des CER en Afrique centrale; (iii) l'appui à l'amélioration de l'environnement des affaires par une harmonisation et dissémination des normes communautaires, notamment dans les domaines bancaires, financiers et de la législation sur l'investissement; (iv) l'appui au développement des statistiques régionales, plus spécifiquement, un appui à la cellule statistique de la CEEAC; (v) l'appui aux programmes de facilitation des transports et la simplification des procédures douanières²²; et (vi) l'aide à la sensibilisation sur les enjeux de la préservation de la biodiversité. Outre, ce programme global, l'interdépendance entre les deux piliers se traduira par le fait que les opérations du pilier 1 comporteront également des activités de renforcement des capacités telles que décrites au paragraphe 4.2.3.

4.2.11 Au titre des résultats du pilier 2, les interventions de la Banque contribueront à renforcer les capacités humaines et techniques dans la mise en œuvre des plans et programmes régionaux d'infrastructures, dans l'élaboration de politique et programme d'intégration, dans la gestion de l'environnement et dans la promotion du secteur privé non pétrolier ainsi que dans l'harmonisation du TEC de la ZLE de la CEEAC et celui de l'UD de la CEMAC. Les réalisations attendues des interventions de la Banque à la fin de la stratégie sont: (i) l'appropriation accrue des projets régionaux par les CER et les Etats membres; (ii) la rationalisation avancée des CER, en particulier, dans l'harmonisation des TEC de la CEEAC et de la CEMAC; (iii) le renforcement de la gestion durable du bassin du Congo et sa prise en compte dans les projets d'investissement; et (iv) l'harmonisation accrue des normes communautaires en matière de finances et de législation sur l'investissement.

²² Activités prises en compte dans l'aide pour le commerce (AFT) de la Banque.

4.2.12 S'agissant du secteur privé, il convient de relever que le manque d'infrastructures constitue un des principaux obstacles auxquels se heurte l'initiative privé en Afrique centrale. Le renforcement des infrastructures régionales prévu dans **le pilier I** de la présente stratégie, bénéficiera, *in fine*, au secteur privé par la réduction de ses coûts opératoires ainsi que par l'élargissement du marché régional. Dans le cadre du **pilier II**, les activités prévues contribueront à atténuer les contraintes institutionnelles auxquelles fait face le secteur privé dans la région. Cet appui est complémentaire aux actions d'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance inscrites dans les documents de stratégie pays (DSP). En outre, l'appui de la Banque pourrait s'exécuter en synergie avec le volet secteur privé du Programme d'Afrique centrale pour l'intégration économique (PACIE) de la CEEAC appuyé par l'UE pour l'amélioration du climat des affaires.

4.2.13 Par ailleurs, au titre de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, et conformément à la stratégie CRMA, la Banque prêtera son concours pour la gestion des connaissances au niveau régional, comme par exemple le programme "*Clim-Dev Africa*". Au regard de l'engagement de la Banque dans le développement des infrastructures régionales et compte tenu de l'importance des questions environnementales dans ce domaine, elle renforcera également son rôle de plaidoyer pour la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement et de la réalisation des investissements qui tiennent compte de la préservation des massifs forestiers. A cet égard et compte tenu de son expérience, la Banque se propose de gérer le Fonds vert de l'Afrique (*African Green Fund*). Les pays de la CEEAC devraient bénéficier des appuis de ce fonds.

4.2.14 Ces efforts permettront également de renforcer les actions en cours dans le cadre des projets de conservation de la biodiversité des bassins du Congo et du Lac Tchad, et de renforcement des capacités de la Commission internationale du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) dans le cadre de la FAE et du Projet de gestion transfrontalière de l'eau dans le Bassin du Congo (GETRACO).

Activités autres que les prêts/dons

4.2.15 Afin de renforcer les piliers de la présente stratégie, la Banque explorera, en collaboration avec les autres partenaires, les possibilités de réaliser: (i) une étude sur les chaînons manquants du programme PDCT-AC ; (ii) une étude phare sur un ou deux pays de la région et ceci en collaboration avec la CEA/BSR-AC; et (iii) une évaluation du potentiel économique de la région avec identification des possibilités d'investissement pour le secteur privé. Ces études contribueront à éclairer le dialogue sur les politiques en matière de renforcement de l'intégration régionale.

4.2.16 La Banque, envisage également de soutenir diverses initiatives régionales en Afrique centrale qui visent à renforcer l'efficacité des piliers de la présente stratégie, notamment : (i) la réalisation d'une étude sur la navigation fluviale, complément nécessaire du PDCT-AC, pour valoriser le fort potentiel de la région évoqué au 3.1.2 ; et (ii), le soutien à l'organisation de séminaires de formation dans les pays membres, en collaboration avec les CER de la région, pour la mise en œuvre, la gestion et le suivi des projets d'infrastructures régionales. L'objectif de cette action étant l'amélioration de la performance du portefeuille multinational de la région.

Questions transversales

4.2.17 Subsidiairement aux stratégies par pays, la stratégie régionale de la Banque pour l'Afrique centrale prendra en compte les questions liées au genre et à la promotion de la bonne gouvernance. Les questions liées au genre présentent à la fois des dimensions nationale et régionale. A ce niveau, les préoccupations y relatives seront développées et traitées pendant la conception et l'exécution de projets spécifiques aussi bien au plan national que régional. Au plan

de la promotion de la bonne gouvernance, tel que mentionné précédemment, celle-ci demeure un défi majeur pour les pays de la région. Elle représente un domaine prioritaire d'intervention de la Banque dans le cadre des stratégies par pays²³ (Annexe 13).

4.3 Allocation et financement

4.3.1. Dans le cadre du FAD 11 (2008-2010), les plénipotentiaires de la Banque ont réitéré leur engagement pour l'intégration régionale en portant l'allocation spéciale des projets multinationaux à 17,5% de l'enveloppe totale contre 15% pour le FAD 10 et 10% pour le FAD 9. L'enveloppe du FAD 12 pour les opérations multinationales est passée à 20% de l'enveloppe globale. **Le DSIR 2011-2015 sera mis en œuvre sur deux cycles du FAD :** les trois années du FAD 12 et les deux premières années du FAD 13. La programmation des opérations dans le présent DSIR est à titre indicatif et sera revue en tenant compte de la disponibilité des ressources et de l'évaluation de la mise œuvre de la stratégie.

4.3.2. La région étant constituée de pays éligibles au guichet des ressources concessionnelles (FAD) dont six bénéficient de dons destinés aux Etats fragiles et de pays empruntant au guichet non concessionnel (BAD), la Banque pourrait être amenée à combiner des dons et des prêts selon des proportions appropriées, en accord avec les pays, pour assurer le financement des opérations multinationales. Par ailleurs, la Banque adoptera une approche consistant à rechercher une plus grande participation des pays de la région qui disposent de ressources financières importantes provenant de l'exploitation minière et pétrolière. La Banque recherchera également des cofinancements de la part des principaux partenaires au développement (Union européenne, Banque mondiale, Agence française de développement, Fonds arabes, Fonds de l'OPEP, Chine, Japon, Inde, Coopération allemande -GTZ et Coopération technique belge). Cette recherche de cofinancement s'orientera également vers le secteur privé dans le cadre du partenariat public-privé.

4.4 Mécanisme de suivi et d'évaluation

4.4.1. Le cadre logique de la stratégie, axé sur les résultats des interventions en cours et de celles proposées, servira comme instrument de suivi-évaluation du DSIR 2011-2015 (Annexe 3). La présente stratégie est essentiellement axée sur des résultats, bien que la CEEAC et les autres institutions communautaires ne disposent pas encore de capacités suffisantes pour en assurer un suivi efficace. En dépit de ces insuffisances, le Secrétariat de la CEEAC assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la présente stratégie. L'assistance technique fournie à la CEEAC dans le cadre du DSIR contribuera au renforcement de ses capacités de suivi. Par ailleurs, au niveau des infrastructures et autres projets d'investissement, une coordination sera établie entre le Secrétariat général de la CEEAC et les structures nationales des pays impliqués dans lesdits projets. Une approche similaire sera adoptée en ce qui concerne les appuis aux autres institutions communautaires, notamment la CEMAC, la COMIFAC, et la CICOS. En outre, la conception des opérations favorisera les échanges d'informations entre la CEEAC, la CEMAC et les autres institutions communautaires. L'objectif est de permettre, en particulier, à la CEEAC de centraliser à terme les informations relatives aux projets multinationaux qui relèvent de sa compétence. En outre, les services compétents de la Banque, les Bureaux régionaux du Gabon (GAFO), du Cameroun (CMFO) et de la RDC (CDFO), ainsi que les Bureaux nationaux du Tchad (TDFO) et d'Angola (AOFO) assureront le suivi nécessaire des activités de la CEEAC, des autres institutions communautaires et des PMR. Ce suivi s'appuiera également sur la base de données sur l'intégration régionale et sur le programme de Diagnostic des infrastructures nationales en Afrique (AICD) qui permettront grâce aux statistiques sur les infrastructures, de mesurer les progrès accomplis dans ce domaine. Par

²³ - La gouvernance constitue un axe prioritaire des stratégies nationales de réduction de la pauvreté des dix pays de la région.

ailleurs, la coordination étroite avec les autres bailleurs, notamment les IBW et l'UE, contribuera à l'efficacité du suivi. La Banque s'appuiera également sur le cadre de coordination tripartite CEEAC/CEMAC/CEA-BSR-AC pour renforcer le suivi et la cohérence dans la mise en œuvre du DSIR 2011-2015, ainsi que sur les résultats des travaux du Comité de pilotage de la rationalisation des CER-AC. La revue à mi-parcours du DSIR prévue en 2013 prendra en compte l'ensemble de ce dispositif pour évaluer les résultats atteints à ce stade et prévoir la programmation pour la période restante jusqu'à 2015, notamment, en fonction, des ressources financières disponibles et de l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.

4.5 Questions liées au dialogue avec les pays et la région

4.5.1 La Banque a mené un dialogue participatif avec les institutions en charge de l'intégration régionale, à Libreville sous la direction de la CEEAC pour restituer et valider les orientations stratégiques proposées dans le DSIR. Les institutions en charge de l'intégration régionale ont adhéré aux orientations stratégiques du DSIR et ont été unanimes quant à la pertinence des deux piliers de la stratégie, ainsi que des interventions proposées. Elles ont toutefois souligné la nécessité d'envisager également dans le cadre de la collaboration entre la Banque et l'Afrique centrale : (i) un renforcement des capacités dans la prévention des catastrophes naturelles au plan régional ; (ii) un appui pour l'élaboration de la politique et de la stratégie énergétiques régionales ; et (iii) une intervention de la Banque dans le cadre du Fonds spécial régional de développement agricole (FSRDA). Ces préoccupations pourront faire l'objet de suivi dans le cadre du dialogue continu entre la Banque, les pays et les autorités régionales. Leur prise en compte dépendra des ressources disponibles et de l'intervention d'autres bailleurs de fonds que la Banque pourrait aider à solliciter.

4.5.2 La Banque assurera le dialogue avec les pays et les autorités régionales d'Afrique centrale pour améliorer la performance du portefeuille multinational. La Banque assure déjà un suivi continu de la mise en œuvre des opérations multinationales en cours avec les pays et les agences régionales en charge de l'exécution de ces opérations. Le dialogue dans le cadre du DSIR portera notamment sur : (i) la formation et le renforcement des équipes chargées du suivi des projets multinationaux au sein des institutions régionales ; (ii) la simplification des conditions de mise en œuvre des projets multinationaux ; et (iii) une concertation avec les institutions régionales pour adopter un filtre de préparation (*Readiness Filter*) en vue de s'assurer que les principaux éléments permettant de garantir la préparation et l'exécution des projets multinationaux retenus sont en place au moment de l'évaluation des projets.

4.5.3 Dans le cadre du dialogue avec la CEEAC, la Banque explorera la possibilité d'appuyer cette institution pour l'élaboration d'un Document de Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté en Afrique centrale (DSRRP-AC). Ce document constituerait une réponse régionale à la lutte contre la pauvreté et permettrait une meilleure coordination et programmation des plans stratégiques de la région. Il contribuerait à faire de l'intégration régionale un vrai catalyseur de la lutte contre la pauvreté dans la sous-région. En s'appuyant sur la Vision 2025 de la CEEAC, le DSRRP-AC pourrait également offrir un cadre intégré de référence permettant aux stratégies nationales et aux programmes régionaux de mieux se renforcer dans divers secteurs.

4.6 Risques potentiels et mesures d'atténuation

4.6.1 Le premier risque est lié au regain éventuel de conflits dans la région, ce qui pourrait retarder la réalisation des objectifs d'intégration régionale. L'importance géopolitique de l'Afrique centrale du fait de sa richesse en pétrole et autres ressources minières constitue un risque majeur de conflit au sein et entre les pays. Ce risque est cependant limité au regard de la volonté politique réaffirmée des Chefs d'Etat et de gouvernement de mettre en œuvre le COPAX, consolider la paix et renforcer l'intégration économique dans la région.

4.6.2 Le second risque tient à l'appartenance des pays de la région à d'autres CER. Cette situation pourrait mettre à rude épreuve leurs capacités financières, administratives, institutionnelles et techniques. Ce risque – bien que partiellement atténué par les efforts de rationalisation des CER en cours dans le cadre de l'Union africaine, auxquels la Banque prend part – est réel et devra faire l'objet d'un suivi particulier avec les instances politiques et d'une considération particulière dans la mise en œuvre de la stratégie. Les résultats des travaux du COPIL chargé de la rationalisations des CER devront se concrétiser par des décisions politiques destinées à harmoniser les actions et programmes à moyen terme, et à fusionner les deux institutions à long terme.

4.6.3 Le troisième risque est lié à la faible performance du portefeuille multinational de la Banque dans la région. Ce risque, qui pourrait limiter la performance des opérations futures de la Banque, est amoindri par les actions en cours dans le cadre du soutien de la Banque à la CEEAC pour renforcer les capacités organisationnelles et humaines du Secrétariat de cette communauté. Ces actions se poursuivront et seront étendues à la CEMAC, dans le cadre de la présente stratégie, en vue de renforcer les capacités des autorités de la région dans la préparation, l'appropriation, la facilitation de la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets multinationaux.

4.6.4 Le quatrième risque est lié à la persistance des effets de la crise financière et notamment de la crise, plus récente, de la dette européenne, sur l'économie régionale. Ce risque, qui pourrait provoquer la baisse du niveau de financement de l'économie et donc ralentir la croissance, est toutefois, atténué par le niveau de surliquidité du système bancaire de la région, qui donne aux banques des marges de manœuvre importantes. Il est également atténué par la stabilité des cours du pétrole.

V. GESTION ET MISE EN ŒUVRE DU DSIR

Au niveau de la Banque, la gestion et la mise en œuvre du DSIR seront assurées par ORCE en collaboration avec les départements OITC, ONEC, ONRI, OSGE, ORSB, OREA, ORWB et les Bureaux extérieurs de la Banque en Afrique centrale. Au niveau externe, la Banque assurera la coordination avec la CEEAC, la COMIFAC, la CEMAC et les autres partenaires techniques et financiers (PTF) pour la mise en œuvre du DSIR. Une coordination étroite sera assurée avec la Commission de l'Union africaine, le Secrétariat général de la CEEAC, le Secrétariat général de la COMIFAC, la Commission de la CEMAC, les principaux partenaires au développement, notamment les IBW et l'UE, en vue d'améliorer l'efficacité du suivi de la stratégie.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

Le nouveau contexte de renforcement des CER en Afrique, la mise en œuvre du NEPAD et le partenariat stratégique BAD-CUA-CEA, sont autant de facteurs qui militent en faveur d'un soutien à l'intégration régionale en Afrique centrale. La stratégie proposée dans ce document prend en compte, d'une part, la sensibilité de l'écosystème du Bassin du Congo, et d'autre part, l'important potentiel agricole, minéral et minier peu exploité de la région. Sur cette base, la Banque soutiendra les efforts des pays de l'Afrique centrale, au plan régional, en matière : (i) de développement des infrastructures régionales; et (ii) de renforcement des capacités institutionnelles et humaines. Sur la base de ce qui précède, il est recommandé aux Conseils d'administration d'approuver la stratégie proposée dans le présent DSIR pour l'Afrique centrale qui couvre la période 2011-2015.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE INDICATIVE DES PROJETS IDENTIFIÉS POUR 2011-2015 (*)

	<u>ANNEES</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>Région/Pays bénéficiaires</u>
RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES							
1. Appui à la rationalisation des CER en Afrique centrale et au renforcement des capacités de la CEEAC			15				COFIL CER ; CEEAC, COMIFAC ; CEMAC
TRANSPORT							
2. Projet routier Doussala (Gabon) - Dolisie (Congo)			105				Gabon-Congo
3. Projet de la route Kribi-Campo (Cameroun)-Bata (RGE)			70				Cameroun-RGE
4. Projet de pont route rail entre Kinshasa (RDC) et Brazzaville (Congo)				70			Congo-RDC
5. Projet multimodal : Projet de navigation fluviale Oubangui-Congo-Sangha et Construction Route Ouessou (Congo), Bangui (RCA) – Ndjamen (Tchad)				100			Pays membres CICOS/ Congo, RCA, RDC, Tchad
6. Construction Route Ouessou (Congo) – Sangmélina (Cameroun) Phase 2				80			Congo, Cameroun
ENERGIE & TELECOMMUNICATIONS							
7. Projet Central African Backbone phase 1			30				Cameroun, RCA, Tchad
8. Projet d'interconnexion Boali 3 entre la RCA et la RDC		60					RCA, RDC
9. Projet d'interconnexion du réseau électrique Tchad-Cameroun			60				Tchad, Cameroun
10. Projet d'interconnexion du réseau électrique Cameroun-Gabon-RGE				100			Cameroun, Gabon et RGE
11. Projet d'Aménagement hydroélectrique de RUSIZI III					50		Burundi, RDC, Rwanda
12. Projet Inga III/Grand Inga						100	Angola, Burundi, RDC, STP, pays CEMAC et autres
TOTAL INDICATIF DES OPERATIONS DU DSIR 2011-2015		60	280	350	50	100	

(*) Cette liste de projets est indicative. Elle sera mise en œuvre en fonction des ressources disponibles dans le cadre des FAD 12 et FAD 13 et des possibilités de cofinancement.

ANNEXE 2 : PROCESSUS DE SELECTION DES PROJETS MULTINATIONAUX

Pendant les consultations du FAD-12, les plénipotentiaires ont recommandé que le processus de priorisation et de sélection des projets soit fait en deux étapes :

PREMIERE ETAPE : LE DSIR

À l'issue de larges consultations, des DSIR d'une durée de cinq ans, qui contiennent une liste d'opérations recommandées à l'appui du Groupe de la Banque, sont élaborés. Cette liste de projets tiendra compte de :

- la conformité des opérations aux priorités institutionnelles et à la Stratégie d'intégration régionale du Groupe de la Banque ;
- la conformité des opérations aux priorités de l'Union Africaine, du NEPAD, des CER et des PMR;
- la contribution des opérations à l'intégration régionale; et
- l'appropriation des pays et organes participants.

DEUXIEME ETAPE: LE CADRE DE HIERARCHISATION (SCORECARD)

A. Indicateurs liés aux pays participants

- Performance du portefeuille des Opérations Régionales (ORs) dans lesquelles les pays ont eu participé par le passé (basé sur le taux annuel de performance du portefeuille) ;
- Degré d'engagement des pays à l'intégration régionale (c'est-à-dire, commerce et politiques en matière des échanges, respect des critères de convergence économique, respect des protocoles d'investissements, mise en œuvre des programmes régionaux, mise en œuvre des actions de renforcement de capacités, existence de structures régionales à même de mettre l'agenda régional en œuvre).

B. Indicateurs liés au projet

- Les rendements et impacts attendus de chaque opération en matière de développement (contribution à la croissance économique, à l'intégration régionale-infrastructure régionale, facilitation des échanges, compétitivité, gestion de ressources naturelles communes et politique d'harmonisation, et les effets attendus sur le changement climatique) ; et
- La qualité à l'entrée et l'état de préparation du projet (état de préparation avancé, existence d'un protocole d'accord entre les pays bénéficiaires, capacité de l'agence d'exécution du projet, engagement ferme des CER compétentes et collaboration et cofinancement par d'autres partenaires au développement).

Source: Regional Operations Selection and Prioritization Framework, October 2010 (Draft).

ANNEXE 3 - CADRE AXE SUR LES RESULTATS DU DSIR (2011-2015) POUR L'AFRIQUE CENTRALE

Objectifs de développement de la région (Visions de la CEEAC/ CEMAC et PER de la CEMAC)	Problèmes entravant la réalisation des objectifs de développement de la région (problèmes sectoriels)	RÉSULTATS DÉFINITIFS (attendus à la fin de la période du DSIR en 2015)	Produits définitifs (attendus à la fin de la période du DSIR en 2015)	RÉSULTATS À MI-PARCOURS (attendus à mi-parcours du DSIR d'ici 2013)	Produits à mi-parcours (attendus à mi-parcours du DSIR d'ici 2013)	Programme indicatif des opérations nouvelles susceptibles d'être mises en œuvre au cours de la période du DSIR (2011-2015) et projets en cours
PILIER I : DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES REGIONALES						
<p>Promouvoir l'intégration économique, la croissance et la réduction de la pauvreté en Afrique centrale à travers le développement des infrastructures régionales dans le respect des exigences du maintien durable de l'écosystème du Bassin du Congo, 1^{er} poumon de la planète, bien public mondial</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau routier bitumé et le réseau ferroviaire parmi les plus faibles d'Afrique. - Ecosystème du Bassin du Congo très sensible - Voies de navigation fluviale et lacustre peu développées. - Faiblesse de la sécurité du trafic aérien dans la zone. - Enclavement des zones rurales ne favorisant pas la croissance dans le secteur rural où vit la majorité de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les échanges commerciaux intra régionaux sont facilités et accrus et la croissance du secteur privé non-pétrolier est augmentée: (i) la part des échanges intracommunautaires dans les échanges totaux de la région passe de de 2% en 2009 à 4% en 2015. (ii) le taux de croissance économique dans le secteur non pétrolier s'élève à 5% au moins en 2015. - Des infrastructures de réparation et de régénération de 	<p>Projet routier Doussala (Gabon) Dolisie (Congo) est exécuté à 50%.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de route Kribi-Campo-Bata (Cameroun-RGE) est exécuté à 50% - Projet de pont route rail entre Kinshasa et Brazzaville (RDC-Congo) est exécuté à 25% - Projet multimodal : Projet de navigation fluviale Oubangui-Congo-Sangha et Construction Route Ouesso (Congo), Bangui (RCA) – Ndjamen (Tchad) est exécuté à 25% - Projet routier Congo-Cameroun Phase 2 (Ouesso-Sangmélina) est exécuté à 25% - Une meilleure sécurité et régulation du trafic aérien est effective en Afrique centrale. - La route Ketta (Congo) – Djoum (Cameroun) est construite. - Le pont à 2 voies d'une longueur de 230 m sur le Logone à la frontière entre le Cameroun et le Tchad est 	<p>Les interventions programmées sur la période 2011-2012 sont en phase d'exécutions.</p> <p>Toutes les interventions programmées sont conçues dans le respect et exigences du maintien durable de l'écosystème du Bassin du Congo</p> <p>Une agence de régulation du trafic aérien en Afrique centrale est mise en place dans le cadre du programme COSCAP.</p> <p>-</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'étude de la route Ouesso (Congo), Bangui – Ndjamen et l'étude de navigation fluviale Oubangui-Congo-Sangha sont réalisées. - Les études pour la réalisation des chaînons manquants du programme PDCT-AC ainsi que les routes reliant les capitales des Etats sont effectuées. 	<p>Interventions proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet routier Doussala (Gabon) Dolisie (Congo)(2012). - Projet de route Kribi-Campo-Bata (Cameroun-RGE) (2012) - Projet de pont route rail entre Kinshasa et Brazzaville (RDC-Congo)'2013). - Projet multimodal : Projet de navigation fluviale Oubangui-Congo-Sangha et Construction Route Ouesso (Congo), Bangui (RCA) – Ndjamen (Tchad) (2013). - Projet routier Congo-Cameroun Phase 2 (Ouesso-Sangmélina) (2013). <p>Interventions en cours :</p> <p>Programme de renforcement des capacités de supervision de la sécurité aérienne (COSCAP) (approuvé le 27 avril 2005 ; 4,6 millions d'UC).</p> <p>Projet routier Ketta (Congo) – Djoum (Cameroun) approuvé le 25 septembre 2009.</p> <p>Facilitation du transport sur le corridor Cameroun-Nigéria (approuvé le 25 novembre 2008 ; FAD-11, 150 millions d'UC).</p>

Objectifs de développement de la région (Visions de la CEEAC/ CEMAC et PER de la CEMAC)	Problèmes entravant la réalisation des objectifs de développement de la région (problèmes sectoriels)	RÉSULTATS DÉFINITIFS (attendus à la fin de la période du DSIR en 2015)	Produits définitifs (attendus à la fin de la période du DSIR en 2015)	RÉSULTATS À MI-PARCOURS (attendus à mi-parcours du DSIR d'ici 2013)	Produits à mi-parcours (attendus à mi-parcours du DSIR d'ici 2013)	Programme indicatif des opérations nouvelles susceptibles d'être mises en œuvre au cours de la période du DSIR (2011-2015) et projets en cours
		l'environnement accompagnant toute réalisation d'infrastructure (route, fer) sont effectuées	<p>construit.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 154 km de tronçons de routes entre Bouar (RCA) et Garoua-Boulai (Cameroun) sont aménagés et bitumés. - 150km pistes connexes à la route principale Garoua-Boulai sont aménagées. - 3 postes de contrôle unique aux frontières Cameroun/Tchad et Cameroun/RCA sont construits et équipés. - Le réseau routier Kinshasa (RDC) et Luanda (Angola) est réhabilité. 			<p>Interventions en cours (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme de facilitation du transport au Tchad (approuvé le 5 juillet 2007 ; 19 millions d'UC). - Programme de facilitation du transport en RCA (approuvé le 5 juillet 2007 ; 27,8 millions d'UC). - Programme de facilitation du transport au Cameroun (approuvé le 5 juillet 2007 ; 48 millions d'UC). - Programme de facilitation du transport CEMAC (approuvé le 5 juillet 2007 ; 14 millions d'UC). - Etude sur la navigation fluviale Congo-Sangha (Congo-RCA-RDC) approuvée en décembre 2010 pour un montant de 8 millions d'UC
	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau d'interconnexion des réseaux électriques entre pays. - Vétusté des infrastructures électriques qui entraîne environ 30% de pertes, contre une norme de 10 à 15% en Afrique. - Coûts exorbitants de l'électricité. - Faible 	L'accès des populations aux services d'électricité et de télécommunication est amélioré à travers la mise en place des réseaux d'interconnexions entre les pays : (i) amélioration de 40% des besoins énergétiques par rapport à 2009	<ul style="list-style-type: none"> - L'interconnexion du réseau de fibre optique entre le Cameroun, le Tchad et la RCA est en place. - L'interconnexion électrique entre la RCA et la RDC est réalisée. - la réalisation de centrale hydroélectrique (RUSIZI III) de 48,3 Mégawatts entre le Burundi et la RDC est avancée - Etudes de faisabilité réalisées et sources de financement identifiées pour Inga III 	<ul style="list-style-type: none"> - Les projets programmés sur la période 2012 sont approuvés et effectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'étude d'interconnexion des réseaux électriques Cameroun-Gabon-RGE et l'étude d'interconnexion du réseau électrique Tchad-Cameroun sont réalisées. - Les études du site d'Inga sont réalisées 	<p>Interventions proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet d'interconnexion des fibres optiques (Central African Backbone Phase 1) (2012). - Projet d'interconnexion Boali 3 entre la RCA et la RDC (2011). - Projet du réseau électrique Tchad-Cameroun(2012) - Projet d'interconnexion du réseau électrique Cameroun-Gabon-RGE (2013) - Projet de centrale hydroélectrique (RUSIZI III) de 48,3 Mégawatts entre le Burundi et la RDC (2014) - Projet Inga III/Grand Inga (pôle

Objectifs de développement de la région (Visions de la CEEAC/ CEMAC et PER de la CEMAC)	Problèmes entravant la réalisation des objectifs de développement de la région (problèmes sectoriels)	RÉSULTATS DÉFINITIFS (attendus à la fin de la période du DSIR en 2015)	<u>Produits définitifs (attendus à la fin de la période du DSIR en 2015)</u>	RÉSULTATS À MI-PARCOURS (attendus à mi-parcours du DSIR d'ici 2013)	<u>Produits à mi-parcours (attendus à mi-parcours du DSIR d'ici 2013)</u>	Programme indicatif des opérations nouvelles susceptibles d'être mises en œuvre au cours de la période du DSIR (2011-2015) et projets en cours
	interconnexion internet	<p>(ii) taux de pénétration de la téléphonie mobile en augmentation de 50% par rapport à 2009.</p> <p>(iii) une croissance annuelle d'au moins 5% du PIB hors hydrocarbures.</p> <p>Des infrastructures de réparation et de régénération de l'environnement accompagnant toute réalisation d'infrastructure (ligne électrique, piste, barrages, etc) sont effectuées.</p>				<p>énergétique régional et intra-régional) (2015)</p> <p>Interventions en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude d'interconnexion de fibres optique (approuvé 2008, 0,31 millions d'UC) - Projet RASCOM (approuvé en 2007, 31,9 millions d'UC) - Projet d'interconnexion électrique NELSAP (approuvé le 27 novembre 2008 ; 100 millions d'UC).

Objectifs de développement de la région (Visions de la CEEAC/ CEMAC et PER de la CEMAC)	Problèmes entravant la réalisation des objectifs de développement de la région (problèmes sectoriels)	RÉSULTATS DÉFINITIFS (attendus à la fin de la période du DSIR en 2015)	Produits définitifs (attendus à la fin de la période du DSIR en 2015)	RÉSULTATS À MI-PARCOURS (attendus à mi-parcours du DSIR d'ici 2013)	Produits à mi-parcours (attendus à mi-parcours du DSIR d'ici 2013)	Programme indicatif des opérations nouvelles susceptibles d'être mises en œuvre au cours de la période du DSIR (2011-2015) et projets en cours
PILIER II : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET HUMAINES AU PLAN RÉGIONAL						
<p>Renforcer les capacités institutionnelles et humaines des CER afin qu'elles puissent faciliter la conception, la mise en œuvre et le suivi des opérations de la présente stratégie ainsi que la gestion de l'agenda d'intégration régionale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse des capacités institutionnelles et humaines du Secrétariat général de la CEEAC et la Commission de la CEMAC, en particulier, dans la conception et la conduite des programmes et projets régionaux, ainsi que l'harmonisation et la dissémination des normes communautaires - Faiblesse de la coopération entre la CEMAC et la CEEAC affectant la conduite de l'agenda d'intégration régionale. - Difficulté de libre circulation et de facilitation des transports (Absence d'harmonisation des normes douanières...) - Absence d'harmonisation des normes bancaires et 	<p>Le CER sont en mesure de coordonner la conception, l'exécution et le suivi des projets régionaux.</p> <p>-L'Unité statistique de la CEEAC est opérationnelle.</p> <p>- Progrès significatifs dans la mise en œuvre de la ZLE de la CEEAC avec celle de la CEMAC</p> <p>- Harmonisation avancée des politiques sectorielles</p> <p>- - Les investissements directs étrangers ont augmenté de façon significative au sein de la CEEAC par rapport à 2009.</p>	<p>Les compétences et capacités de conception et de coordination des projets et programmes régionaux des CER sont renforcées.</p> <p>-----</p> <p>- Harmonisation avancée du TEC de la CEEAC avec celui de la CEMAC</p> <p>-----</p> <p>- Production périodique des statistiques régionales assurée- Progrès significatifs dans l'amélioration de l'environnement des affaires.</p> <p>-----</p> <p>Environnement des affaires est amélioré et les investissements directs étrangers ont augmenté au sein de la CEEAC.</p>	<p>Profil des compétences pour la gestion des projets et programmes régionaux élaboré</p> <p>Profil du secteur privé régional élaboré</p> <p>-----</p> <p>Mise en œuvre des accords sur le calendrier du TEC CEMAC-CEEAC élaboré</p> <p>-----</p> <p>- Coordination avancée des efforts d'harmonisation de normes statistiques</p> <p>-----</p> <p>Elaboration Normes douanières, bancaires et financières harmonisées.</p>	<p>Le Profil des compétences utilisé à la CEEAC et les organismes charge de l'intégration régionale</p> <p>-----</p> <p>Le TEC Harmonisé est à une phase avancée pour son application</p> <p>-----</p> <p>Production de statistiques de commerce intra-régional</p> <p>-----</p> <p>Harmonisation des normes douanières, bancaires et financières avancée</p>	<p><u>Interventions proposées :</u></p> <p><i>Programme de renforcement des capacités institutionnelles de la CEEAC, la CEMAC et de la COMIFAC en interdépendance avec le pilier 1 :</i></p> <p>(i) appui au renforcement des compétences de la CEEAC, CEMAC et de la COMIFAC pour la conception, la préparation et la facilitation de la mise en œuvre des projets et programmes régionaux ;</p> <p>(ii) appui à la rationalisation des CER en Afrique centrale;</p> <p>(iii) appui à l'amélioration de l'environnement des affaires par une harmonisation et dissémination des normes communautaires, notamment dans les domaines bancaires, financiers et de la législation sur l'investissement;</p> <p>(iv) appui aux programmes de facilitation des transports et la simplification des procédures douanières;</p> <p>(v) aide à la sensibilisation sur les enjeux de la préservation de la biodiversité.</p> <p><u>Interventions en cours :</u></p> <p>- Projet de renforcement des capacités de la CEEAC (approuvé le 17 novembre 2004 ; 2,59 millions d'UC).</p>

Objectifs de développement de la région (Visions de la CEEAC/ CEMAC et PER de la CEMAC)	Problèmes entravant la réalisation des objectifs de développement de la région (problèmes sectoriels)	RÉSULTATS DÉFINITIFS (attendus à la fin de la période du DSIR en 2015)	Produits définitifs (attendus à la fin de la période du DSIR en 2015)	RÉSULTATS À MI-PARCOURS (attendus à mi-parcours du DSIR d'ici 2013)	Produits à mi-parcours (attendus à mi-parcours du DSIR d'ici 2013)	Programme indicatif des opérations nouvelles susceptibles d'être mises en œuvre au cours de la période du DSIR (2011-2015) et projets en cours
	<p>financières</p> <p>- Difficulté d'opérationnalisation de la charte régionale d'investissement</p> <p>- Faibles capacités de la CEEAC, de la COMIFAC et des organismes rattachés à remplir leur mandat.</p> <p>- Manque de prise en compte des contraintes et exigences du bassin forestier du Congo dans l'élaboration des politiques et programmes régionaux.</p>	<p>Les politiques et programmes régionaux prennent en compte les contraintes et exigences du Bassin du Congo et du Lac Tchad.</p>	<p>Les capacités de la CEEAC dans la gestion de l'Environnement et de la préservation du Bassin du Congo sont renforcées.</p> <p>- La COMIFAC et ses institutions satellites (CEFDHAC, ADIE, RAPAC, OAB), la CEEAC, la CEMAC, les Etats membres intègrent la priorisation du secteur forestier dans les programmes régionaux et nationaux de développement, en particulier, la prise en compte des exigences de l'écosystème du Bassin du Congo dans les investissements des infrastructures</p> <p>La gestion intégrée des ressources en eau est améliorée pour le Bassin du Congo et le Lac Tchad.</p> <p>-----</p> <p>- Au moins trois pays du bassin du Congo ont accès au Marché mondial du Carbone.</p>	<p>Gestion de la politique de l'Environnement et de la préservation du Bassin du Congo par la CEEAC et la COMIFAC et ses organismes rattachés est améliorée</p> <p>La gestion intégrée des ressources en eau du Bassin du Congo est améliorée</p> <p>-----</p> <p>Les pays sont avancés dans le processus d'accès au marché de carbone.</p>	<p>Une Plate-forme d'actions de préservation des écosystèmes du bassin du Congo et contre le changement climatique est mise en place, mieux coordonnée et suivie</p> <p>Catalogue des bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement et de réalisation des investissements de préservation des massifs forestiers</p> <p>-----</p> <p>Le marché du carbone en Afrique en voie d'organisation</p>	<p>- Programme destiné aux PMR pour le renforcement de leurs capacités statistiques en vue du suivi des OMD et de la mesure des résultats (approuvé le 27 novembre 2008 ; 17,85 millions d'UC pour toute l'Afrique et 2,1 millions pour les instituts nationaux de statistiques des pays FAD de la CEEAC).</p> <p>- Centre AFRITAC phase II (approuvé le 20 décembre 2006 ; 2,98 millions d'UC)</p> <p>- Le fonds spécial pour la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo (voir Annexe (I)-I : 15,1 millions d'Euro de dons approuvés.</p> <p>- Programme de Conservation des Ecosystème du Bassin du Congo (PACEBCO) pour 37,3 millions d'UC.</p> <p>-Renforcement des capacités du CICOS et du GETRACO dans le cadre la Facilité Africaine de l'Eau.</p>

VIII

ANNEXE 4 – OPERATIONS MULTINATIONALES DU GROUPE DE LA BANQUE AU 31 JANVIER 2011 (millions d'UC)
(Pays couverts par ORCE)

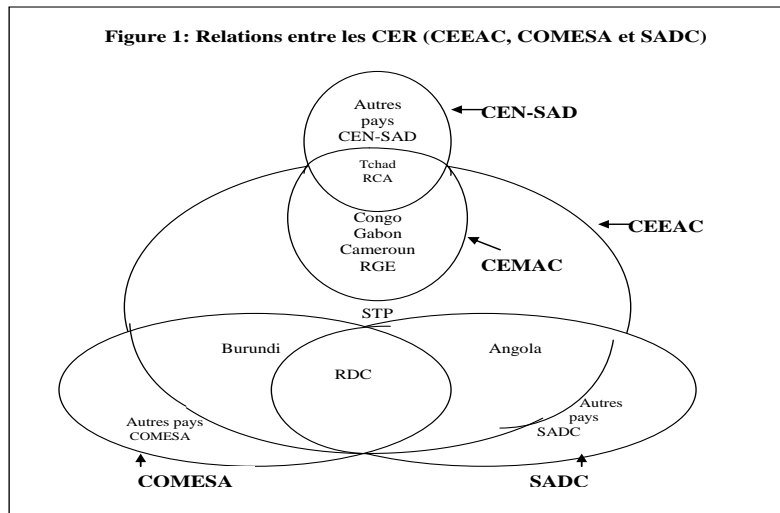
	Nom du projet	Source finance	Date d'approbation	Date signature	Date mise en vigueur	Date de clôture	Montant approuvé	Montant non déboursé	Total Déboursé	% Décais.	% sect.
SECTEUR AGRICOLE							78,75	73,58	5,17	6,6%	12,91%
1	PROJET APPUI FILLIERE COTON -TCHAD	don FAD	29.11.2006	08.02.2007	29.04.2008	31.12.2013	5,00	4,57	0,43	8,6%	
2	Projet de conservation de la biodiversité du bassin du Congo	don FAD	11.03.2009	03.04.2009	03.04.2009	31.12.2014	32,00	29,67	2,33	7,3%	
3	Programme de protection et devel. Durable du Lac Tchad	don FAD	11.12.2008	19.12.2008	19.12.2008	31.12.2015	30,00	29,46	0,54	1,8%	
4	Programme d'aménagement durable du Lac Tanganyika	don FAD	17.11.2004	01.02.2005	01.02.2005	31.01.2012	4,96	3,95	1,01	20,4%	
		prêt FAD	17.11.2004	01.02.2005	24.11.2006	31.01.2012	6,79	5,93	0,86	12,7%	
SECTEUR TRANSPORT ET TIC							484,66	399,54	85,12	17,6%	79,44%
5	Etude du pont entre Kinshasa (RDC) et Brazzaville (Congo)	don FAD	03.12.2008	13.05.2009	13.05.2009	30.06.2011	5,00	5,00	0,00	0,0%	
6	ROUTE BAMENDA-MAMFE-EKOK-MFUM-ABAKALIKI-	prêt FAD	25.11.2008	13.05.2009	13.05.2009	31.12.2015	204,80	177,01	27,79	13,6%	
7	PROGRAMME COSCAP EN AOC(RENFORCEMENT DES	don FAD	27.04.2005	19.05.2005	19.05.2005	30.06.2011	4,60	2,83	1,77	38,5%	
8	CAMEROUN - FACILITATION DU TRANSPORT	prêt FAD	05.07.2007	22.02.2008	06.10.2008	31.12.2012	48,00	26,40	21,60	45,0%	
9	RCA- FACILITATION DU TRANSPORT	don FAD	05.07.2007	29.02.2008	29.02.2008	31.12.2012	27,80	23,19	4,61	16,6%	
10	CEMAC - FACILITATION DU TRANSPORT	don FAD	05.07.2007	29.02.2008	29.02.2008	31.12.2012	14,00	13,33	0,67	4,8%	
11	TCHAD - FACILITATION DU TRANSPORT	don FAD	05.07.2007	05.03.2008	05.03.2008	31.12.2012	19,00	15,07	3,93	20,7%	
12	Route Ketta-Djoum	prêt FAD	25.09.2009	11.01.2010	29.03.2010	31.12.2018	59,27	59,27	0,00	0,0%	
	Route Ketta-Djoum	don FAD	25.09.2009	11.01.2010	11.01.2010	31.12.2018	61,90	61,90	0,00	0,0%	
13	Central Africa Backbone	IFPP	12.08.2008	08.12.2008	08.12.2008	31.12.2011	0,31	0,31	0,00	0,0%	
14	RASCOM TELECOMMUNICATION SATELLITE	prêt BAD	24.07.2007	17.12/2007	17/12/2007	24.07.2013	31,98	7,23	24,75	77,4%	
15	Etude de la route Ouesso-Bangui-N'Djamena et de la navigation fluviale sur le Congo, l'Oubangui et la Sangha	don FAD	01.12.2010				8,00	8,00	0,00	0,0%	
SECTEUR EQUIPEMENTS COLLECTIFS							16,16	11,47	4,69	40,9%	2,65%
16	Etude interconnexion élect. Pays CEEAC	don FAD	21.07.2003	25.09.2003	25.09.2003	31.12.2010	2,50	0,75	1,75	70,0%	
17	Etude INGA et Interconnexions associées	don FAD	30.04.2008	07.08.2008	07.08.2008	31.12.2011	9,51	9,51	0,00	0,0%	
18	INFORMATION EN EAU DU BASSIN CONGO	FAE	17.05.2007	01.06.2007	30.07.2007	30.11.2011	0,40	0,08	0,32	80,0%	
19	Charte de l'eau du lac Tchad	FAE	30.05.2007	06.07.2007	31.07.2007	30.03.2011	0,78	0,00	0,78	100,0%	
20	Politique régionale de l'eau	FAE	02.09.2009	04.02.2010	22.10.2010	31.03.2012	1,24	0,64	0,60	48,4%	
21	PLAN D'ACTION STRATEGIQUE BASSIN CONGO	FAE	30.05.2007	01.06.2007	30.07.2007	30.06.2011	1,73	0,49	1,24	71,7%	
SECTEUR SOCIAL							25,00	11,59	13,41	53,6%	4,10%
22	APOC (PHASE III)	don FAD	15.07.2008	04.12.2008	04.12.2008	31.12.2016	15,00	6,17	8,83	58,9%	
23	APPUI A L'INITIATIVE BASSIN LAC TCHAD	don FAD	26.10.2005	18.11.2005	18.11.2005	31.12.2011	10,00	5,42	4,58	45,8%	
SECTEUR MULTISECTEUR							5,52	0,25	5,27	95,5%	0,90%
24	Projet de Renf.des Capacités de la CEEAC	don FAD	17.11.2004	14.01.2005	14.01.2005	31.12.2010	2,59	0,25	2,34	90,3%	
25	Centres régionaux d'assistance technique AFRITAC	don FAD	20.12.2006	14.04.2008	14.04.2008	30.06.2010	2,93	0,00	2,93	100,0%	
TOTAL GENERAL							610,09	496,43	113,66	18,6%	100%
TOTAL DES OPERATIONS PRIVEES							31,98	7,23	24,75	77,4%	5%
TOTAL PRETS FAD							318,86	262,68	50,25	15,8%	52%
TOTAL DONS FAD							255,10	225,31	35,72	14,0%	42%
TOTAL FAE							4,15	1,21	2,94	70,8%	1%
TOTAL PRETS PUBLICS							318,86	262,68	50,25	15,8%	52%

Annexe 5: Le Bassin du Congo, bien public mondial

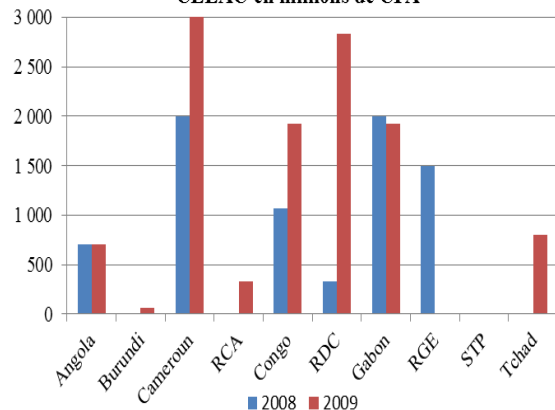
Chiffres clés : 100 millions d'habitants ; 204 millions d'hectares de forêts humides ; 20 millions d'hectares de forêts marécageuses ; 12 millions de m³/an de bois produits ; 400 espèces mammifères ; 1 300 espèces d'oiseaux ; 336 espèces d'amphibiens ; 400 espèces de reptiles ; 20 000 espèces de plantes répertoriées dont 8 000 environ sont endémiques. Le Bassin absorbe environ 500 millions de tonnes de dioxyde de carbone par an faisant de lui le second poumon de la planète avec un taux de déforestation faible de l'ordre de 0,16%. La protection du Bassin est vitale pour le changement climatique au bénéfice de toute l'humanité.

Source importante de revenu : En plus de sa qualité de bien public mondial, du fait de sa fonction écologique à l'échelle mondiale, le Bassin du Congo, notamment par ses forêts, procure aux pays d'Afrique centrale un certain nombre de gains économiques et sociaux. Ses forêts constituent une source substantielle de revenus et de devises et jouent un rôle appréciable dans le développement socio-économique de la région. Le secteur forestier fournit environ 20% de l'emploi et se place en deuxième position après l'exploitation du pétrole, des minéraux et des minerais dans plusieurs Etats membres de la CEEAC.

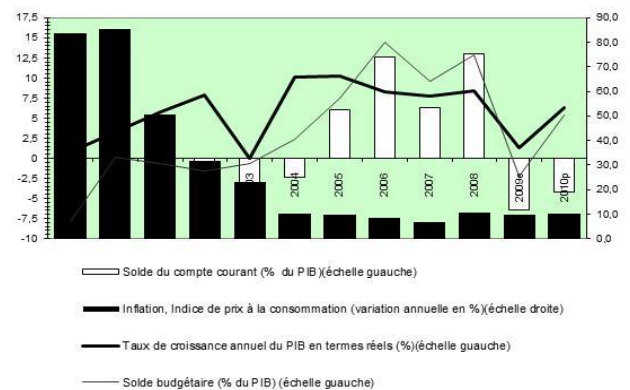
ANNEXE 6 : FIGURE ET GRAPHIQUES



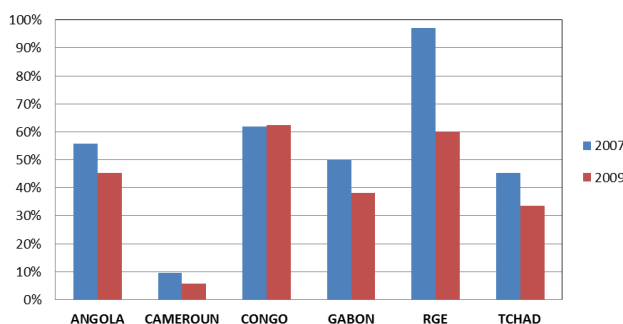
Graphique 1: Contribution des Etats au budget de la CEEAC en millions de CFA



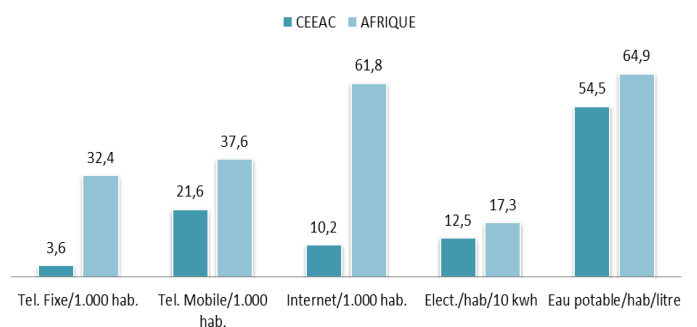
Graphique 2: Indicateurs macroéconomiques (1999-2010)
Source: ESTA (1999-09), ECA (2010p)



Graphique 3 Part du secteur pétrolier dans le PIB réel en 2007 et 2009
Source: Compilation autorités, FMI.



Graphique 4: Accès des populations aux équipements collectifs (2008)
Source: Statistiques BAD



ANNEXE 7: INTERVENTION DES PRINCIPAUX PTF

La Banque mondiale (BM). Les interventions de la BM en Afrique centrale sont orientées dans les domaines suivants : infrastructures et facilitation de transport au niveau régional de la CEMAC, énergie (projet d'Inga), technologies de l'information et de la communication (projet de réseaux de fibre optique), appuis institutionnels aux organisations et aux banques régionales, démobilisation des ex-combattants, environnement (gestion du Bassin du Congo), et renforcement des capacités de la BDEAC.

L'Union européenne (UE). Dans le cadre du 9^{ème} FED, l'UE apporte une assistance technique à la CEMAC et la CEEAC dans les domaines suivants : convergence économique et commerciale, négociations des APE, renforcement des douanes, amélioration de la chaîne de transit régional, mise en place d'un marché commun, établissement d'un mécanisme d'alerte rapide, de prévention des conflits et de médiation politique, gestion des ressources naturelles et lutte contre les catastrophes naturelles. Ces interventions seront poursuivies dans le cadre du 10^{ème} FED. En septembre 2009, la CEEAC et la CEMAC ont signé un accord de financement avec la Commission européenne d'un Programme indicatif régional (PIR) de 165 millions d'euros au titre du 10^{ème} Fonds européen de développement (FED). L'objectif de ce programme est la réalisation des projets de développement dont des routes et des chemins de fer transfrontaliers et les infrastructures de télécommunications. Le PIR prévoit également une enveloppe de 97 millions d'euros destinée à l'intégration économique et commerciale d'accompagnement de l'Accord de partenariat économique (APE). Par ailleurs, 30 millions d'euros du programme serviront à financer des projets de gestion des ressources, tandis que 15 millions seront consacrés à des projets d'intégration politique, le renforcement de la paix et de la sécurité. La CE appuie également la CICOS à travers les activités du « centre régional de mise en œuvre » du Programme de surveillance de l'environnement en Afrique centrale pour le développement durable (AMESD) mis en œuvre par la Commission de l'Union africaine et financé par l'Union européenne (9^{ème} Fonds européen de développement) pour un montant de 21 millions d'euros (pour les cinq régions subsaharienne, à savoir CEMAC, CEDEAO, IGAD, COI et SADC). L'UE supporte également divers programmes de renforcement des capacités dans le domaine de l'éducation supérieure, les sciences et technologies, le développement des centres de recherche et de compétence régionaux. En ce qui concerne le secteur privé, la Banque européenne d'investissement (BEI) envisage un appui à la BDEAC pour le refinancement de prêts aux entreprises privées de la zone CEMAC sous la forme d'une facilité de garantie pour le partage de risque et la mise en place de pépinières d'entreprises.

La France. Apporte un appui à la CEMAC dans le domaine de la convergence macroéconomique et de la surveillance multilatérale et dans la mise en œuvre du Programme économique régional (PER de la CEMAC). Elle appuie également la CEEAC dans le domaine de la paix et de la sécurité et fournit un appui logistique. Elle contribue également au renforcement des capacités de la BDEAC.

La Coopération allemande. Elle soutient la CEMAC et ses États membres dans le cadre du renforcement de la gouvernance dans le secteur des matières premières et de la transparence des industries extractives. Elle soutient la CICOS dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE).

La Fondation africaine de renforcement des capacités (African Capacity Building Foundation - ACBF). Elle fournit un appui institutionnel à la CEEAC dans les domaines des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de commerce et des douanes, de l'agriculture et de l'éducation. Elle appuie également la CEMAC en matière de politique commerciale et de négociations commerciales multilatérales.

Le Centre du commerce international (ICT). Appuie la CEEAC dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles en matière de commerce et de secteur privé.

ANNEXE 8- INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	CEEAC	Afrique	Pays en dév.	Pays dév.
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)		6 641	30 307	80 976	54 658
Population totale (millions)	2007	128	963,7	5448,2	1223,0
Population urbaine (% of Total)	2007	39,2	39,8	43,5	74,2
Densité de la population (au Km ²)	2007	19,2	31,8	65,7	23,0
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2006	628	1 071	2 000	36 487
Participation de la Population Active - Total (%)	2005	42,0	42,3	45,6	54,6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2005	43,5	41,1	39,7	44,9
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2005	0,427	0,486	0,694	0,911
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	2001-06	44,8	34,3
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2007	2,4	2,3	1,4	0,3
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2007	4,0	3,5	2,6	0,5
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2007	42,8	41,0	30,2	16,7
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2007	3,3	3,5	5,6	16,4
Taux de dépendance (%)	2007	86,2	80,1	56,0	47,7
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2007	98,0	99,3	103,2	94,3
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2007	23,7	24,2	24,5	31,4
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2007	51,4	54,2	65,4	76,5
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2007	52,6	55,3	67,2	80,2
Taux brut de natalité (pour 1000)	2007	39,2	36,1	22,4	11,1
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2007	14,8	13,2	8,3	10,4
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2007	93,7	85,3	57,3	7,4
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2007	152,9	130,2	80,8	8,9
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2007	5	5	3	2
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2007	782,9	723,6	450,0	8,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2001-07	23,1	26,6	61,0	75,0
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2005	19,9	39,6	78,0	287,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2005	135,5	120,4	98,0	782,0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2006	59,7	50,4	59,0	99,0
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2004	61,3	62,3	80,0	100,0
Accès aux services de santé (% de la population)	2004	63,7	61,7	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2004	35,3	45,8	50,0	100,0
Pourcent, d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2005	4,6	4,7	1,3	0,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2005	242,3	300,7	275,0	18,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2006	77,9	83,7	85,0	93,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2006	58,4	75,4	78,0	93,2
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2003	31,1	28,6	27,0	0,1
Apport journalier en calorie par habitant	2004	2 126	2 436	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé par habitant (en % du PIB)	2004	2,3	2,4	1,8	6,3
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%) Primaire - Total	2003-07	98,5	96,4	91,0	102,3
Taux brut de scolarisation au (%) Primaire - Filles	2003-07	91,3	92,1	105,0	102,0
Taux brut de scolarisation au (%) Secondaire - Total	2003-07	33,6	44,5	88,0	99,5
Taux brut de scolarisation au (%) Secondaire - Filles	2003-07	29,2	41,8	45,8	100,8
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2003-07	36,7	47,5	51,0	82,0
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2003-07	29,6	33,3	26,6	1,2
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2003-07	20,3	25,6	19,0	0,8
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2003-07	36,0	40,8	34,2	1,6
Dépenses d'éducation en % du PIB	2003-07	3,6	4,7	3,9	5,9
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables en % de la superficie totale	2005-07	7,9	6,0	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	2000-07	1,3	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	2000-07	14,4	10,9
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2005-07	0,6	1,0	1,9	12,3

Source : Base des données du Département de la Statistique de la BAD; BM WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.

XII

ANNEXE 9 – DONNÉES ÉCONOMIQUES COMPARATIVES
(Source: Plateforme des données de développement (DDP), BAD)

Tableau 9.1 Taux de croissance annuel du PIB réel (1999-2009)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	1999-09
	données actuelles										est	moyenne
Angola	3.2	12.0	3.1	14.5	3.3	11.2	20.6	18.6	12.5	14.0	0.0	10.3
Burundi	-1.0	-0.9	2.1	4.5	-1.2	4.4	0.9	5.5	3.6	3.4	3.0	2.2
Cameroun	4.1	-3.9	4.5	4.0	4.0	3.7	2.3	3.2	3.4	3.3	2.4	2.8
RCA	3.6	1.9	2.7	0.3	-4.6	3.5	3.0	4.3	4.2	2.0	2.3	2.1
Tchad	-0.5	-0.5	11.5	8.5	14.3	33.7	7.9	0.2	0.1	-0.2	1.7	7.0
RDC	-4.3	-6.2	-2.1	3.5	5.8	6.6	7.9	5.6	6.3	6.1	2.7	2.9
Congo	-2.7	7.6	3.8	4.6	0.8	3.5	7.8	6.2	-1.6	5.6	9.5	4.1
RGE	23.2	8.2	67.8	20.4	14.4	32.7	8.8	1.3	21.4	12.0	-4.1	18.7
Gabon	-8.9	-1.9	2.1	-0.3	2.5	1.4	3.0	1.2	5.6	2.4	0.7	0.7
STP	2.5	70.6	3.1	11.6	5.4	6.6	5.7	6.7	6.0	5.8	4.0	11.6
AFRIQUE	3.3	4.3	4.2	5.4	5.0	5.6	5.7	5.9	5.9	5.4	2.0	4.8
COMESA	4.7	4.9	4.0	3.6	3.3	5.6	6.5	8.0	8.1	7.5	3.4	5.4
CEEAC	0.8	3.3	5.8	7.9	4.5	10.1	10.2	8.3	7.8	8.4	1.3	6.2
CEDEAO	2.6	3.9	6.5	13.3	7.1	5.4	5.7	5.1	5.3	5.6	3.2	5.8
SADC	2.6	5.6	3.0	4.4	3.8	5.8	6.4	6.8	6.1	5.0	-0.9	4.4

Tableau 9.2 Taux d'inflation (variation annuelle de l'indice du prix à la consommation) (1999-2009)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	1999-09
	données actuelles										est	moyenne
Angola		268.4	116.1	105.6	76.7	31.0	18.5	12.2	12.2	12.5	14.2	66.7
Burundi	3.4	24.3	9.3	-1.3	10.7	8.3	13.2	2.7	8.3	24.4	12.5	10.5
Cameroun	2.9	0.9	2.8	2.8	0.6	0.3	2.0	5.1	1.5	5.2	2.6	2.4
RCA	-1.6	3.2	3.8	2.3	4.2	-2.1	2.9	6.6	1.3	8.4	3.3	3.0
Tchad	-8.0	3.8	12.4	5.2	-1.8	-5.3	7.9	8.0	-9.0	8.4	4.0	2.3
RDC		550.0	357.3	25.3	12.8	4.0	21.4	13.2	16.7	27.6	24.3	105.3
Congo	3.1	0.4	0.8	3.1	1.5	3.8	2.5	4.7	2.6	5.9	4.0	2.9
RGE	0.6	4.6	8.8	7.6	7.3	4.2	5.7	4.4	2.8	5.3	5.1	5.1
Gabon	-0.7	0.5	2.1	0.2	2.1	0.4	-0.2	4.0	5.0	5.3	1.9	1.9
STP	16.3	11.0	9.2	10.1	9.8	13.3	17.2	23.1	18.5	26.1	17.1	15.6
AFRIQUE		9.1	8.4	7.2	7.3	7.0	7.2	6.1	7.1	10.6	8.6	7.9
COMESA		20.4	13.2	9.8	10.7	12.6	9.9	8.2	11.1	14.1	13.1	12.3
CEEAC	83.7	85.3	50.5	31.5	22.9	9.9	9.9	8.5	6.8	10.6	9.6	29.9
CEDEAO		6.4	14.4	9.7	11.1	10.9	14.3	7.4	5.3	10.7	9.0	9.9
SADC		23.6	17.1	16.3	11.5	5.6	6.4	6.7	8.3	11.8	8.8	11.6

Tableau 9.3 Solde budgétaire global (% du PIB) (1999-2009)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	1999-09
	données actuelles										est	moyenne
Angola	-23.7	-7.0	-6.1	-7.1	-7.0	1.1	8.5	10.9	11.6	13.5	-9.8	-1.4
Burundi	-6.6	-2.3	-3.8	-8.6	-6.4	-5.6	-2.3	-3.3	-10.9	-19.5	23.3	-4.2
Cameroun	-2.8	4.4	1.3	2.2	1.8	3.3	3.6	33.0	4.4	6.1	3.0	5.5
RCA	-0.5	-1.8	-0.9	-1.2	-3.3	-2.2	-4.5	8.9	1.5	0.4	0.9	-0.2
Tchad	-6.0	-6.8	-4.9	-6.0	-4.4	-2.3	-1.1	2.0	6.8	12.4	6.0	-0.4
RDC	-5.0	-6.0	-1.7	-2.0	-4.2	-4.1	-3.1	-0.7	-0.3	-5.8	-9.0	-3.8
Congo	-5.9	1.1	-0.7	-8.1	0.4	3.6	15.6	17.0	16.3	25.3	18.0	7.5
RGE	1.6	8.6	16.3	12.9	13.0	11.6	21.2	26.2	18.2	25.6	15.1	15.5
Gabon	1.2	11.7	3.2	3.5	7.4	7.6	11.0	9.2	8.6	11.6	3.9	7.2
STP	-28.2	-27.3	-12.9	-9.9	-10.5	-15.8	37.1	-13.7	120.4	14.6	12.6	6.0
AFRIQUE	-2.5	0.2	-2.3	-2.5	-1.9	0.0	2.7	4.9	2.1	3.4	-3.7	0.0
COMESA	-4.3	-3.7	-4.4	-5.2	-6.2	-4.5	-3.8	-1.5	-1.5	-0.7	-6.1	-3.8
CEEAC	-7.8	0.1	-0.6	-1.6	-0.7	2.4	7.4	14.5	9.6	12.9	-2.3	3.1
CEDEAO	-4.4	2.1	-4.1	-3.3	-1.2	3.8	5.1	6.5	-0.5	0.1	-6.9	-0.2
SADC	-3.2	-2.1	-1.7	-2.6	-3.1	-1.7	-0.1	2.5	2.4	2.3	-5.1	-1.1

Tableau 9.4 Solde du compte courant (% du PIB) (1999-2009)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	1999-09
	données actuelles										est	moyenne
Angola	-27.1	8.0	-16.0	-1.3	-5.2	3.5	16.8	25.8	11.9	14.1	-13.8	1.5
Burundi	-5.0	-6.8	-5.3	-0.7	-4.1	-5.5	-1.7	-14.9	-15.2	-13.6	-16.1	-8.1
Cameroun	-3.7	3.1	-3.9	-4.2	-7.8	-6.5	-3.4	0.6	0.7	2.8	2.2	-1.8
RCA	-1.5	-1.1	-1.6	-1.5	-2.2	-1.7	-6.6	-3.0	-6.1	-8.0	-6.5	-3.6
Tchad	-10.8	-15.4	-33.7	-58.2	-49.6	-17.1	2.4	-7.6	-6.8	7.5	-1.8	-17.4
RDC	-2.6	-4.0	-4.0	-1.6	1.0	-2.4	-10.4	-2.4	-1.8	0.3	-7.5	-3.2
Congo	-10.1	7.9	-5.6	0.6	-3.2	2.0	11.2	12.8	4.5	7.1	3.3	2.8
RGE	-29.5	-16.5	-48.9	-13.5	-41.9	-26.3	-10.4	-2.1	1.0	37.6	11.1	-12.7
Gabon	8.4	19.8	10.4	6.9	9.5	12.9	14.6	18.7	13.1	17.3	3.3	12.3
STP	-15.7	-17.5	-22.7	-17.0	-14.5	-16.8	-10.3	-28.8	-29.9	-28.8	-31.2	-21.2
AFRIQUE	-1.9	2.5	0.3	-1.4	0.4	1.2	3.5	4.8	2.4	3.4	-4.2	1.0
COMESA	-4.1	-2.0	-3.4	-2.4	-0.9	-0.2	0.1	1.3	-0.3	0.1	-6.3	-1.6
CEEAC	-7.8	4.7	-8.7	-4.4	-7.7	-2.4	6.0	12.6	6.3	13.2	-6.5	0.5
CEDEAO	-7.4	3.0	-3.8	-8.1	-4.3	1.3	2.6	4.5	-0.1	0.5	-9.5	-1.9
SADC	-2.2	-0.4	-1.1	-0.5	-1.3	-2.6	-2.1	-1.4	-3.6	-2.9	-9.2	-2.5

Tableau 9.5 PIB par tête (en dollar EU courant) (1999-2009)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	1999-09
	données actuelles										est	moyenne
Angola	583	694	608	751	892	1227	1843	2643	3372	5665	4840	2102
Burundi	127	110	100	93	86	95	108	120	119	142	149	113
Cameroun	677	586	594	655	801	906	930	985	1105	1301	1249	890
RCA	287	256	254	268	288	315	329	354	402	496	476	339
Tchad	188	165	196	220	291	456	584	610	660	562	454	399
RDC	87	85	99	103	102	114	122	145	167	197	180	127
Congo	790	1061	901	951	1073	1392	1780	2219	2154	4152	3431	1810
RGE	1438	2227	3115	3728	4931	7902	11692	13652	16666	28991	17165	10137
Gabon	3870	4110	3739	3831	4605	5349	6325	6844	8038	11032	7937	5971
STP	341	547	536	625	664	718	752	808	922	1101	1158	743
AFRIQUE	707	726	679	672	786	934	1071	1204	1370	1600	1447	1018
COMESA	472	495	461	448	436	493	585	696	834	1072	1019	637
CEEAC	334	346	338	377	441	556	700	860	1020	1526	1271	706
CEDEAO	351	351	339	407	468	561	656	781	876	1077	903	615
SADC	875	876	787	748	1015	1250	1408	1528	1692	1787	1704	1243

Tableau 9.6: Exportations de l'Afrique et du monde (%)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	1999-2008
Afrique	2.7%	3.0%	2.9%	2.8%	3.1%	3.2%	3.6%	3.7%	3.7%	4.4%	3.3%
Centre	0.2%	0.2%	0.2%	0.2%	0.2%	0.2%	0.3%	0.3%	0.3%	0.4%	0.2%
Ouest	0.5%	0.6%	0.5%	0.5%	0.6%	0.6%	0.7%	0.7%	0.7%	0.8%	0.6%
Est et Sud	1.1%	1.1%	1.1%	1.1%	1.1%	1.2%	1.3%	1.3%	1.4%	1.5%	1.2%
Nord	1.0%	1.2%	1.1%	1.1%	1.1%	1.2%	1.4%	1.4%	1.4%	1.8%	1.3%
Monde	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 9.7: Exportations de l'Afrique et du monde (milliards de \$US)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	1999-2008
Afrique	152	191	178	182	228	293	374	445	516	705	326
Centre	9	11	11	12	15	21	28	33	38	57	23
Ouest	26	36	33	33	45	57	73	87	93	122	61
Est et Sud	60	68	66	69	84	107	131	156	189	245	117
Nord	57	75	69	68	85	108	143	169	196	282	125
Monde /1	5643	6365	6132	6425	7472	9111	10419	12065	13767	16001	9340

/1 Source: Statistiques financières internationales (IFS), FMI.

Tableau 9.8 Note globale de l'EPIP (2005-2007) /1

	2005	2006	2007	2008	2005-08
Angola	2.7	2.725	2.783	3.3	2.9
Burundi	3.1	3.108	3.117	3.144	3.1
Cameroun	3.5	3.45	3.317	3.667	3.5
RCA	2.5	2.467	2.525	2.889	2.6
Tchad	3	3.008	2.892	3.2	3.0
RDC	2.9	2.883	2.908	2.844	2.9
Congo	2.8	2.833	2.7	3.144	2.9
RGE	2.7	2.708	2.792	3.156	2.8
Gabon	3.3	3.258	3.242	3.4	3.3
STP	3.1	3.05	3.175	3.378	3.2
AFRIQUE	...	3.299	3.35	3.566	3.4
COMESA	...	3.184	3.255	3.443	3.3
CEEAC	2.9	2.949	2.945	3.212	3.0
CEDEAO	...	3.328	3.409	3.644	3.5
SADC	...	3.541	3.599	3.75	3.6

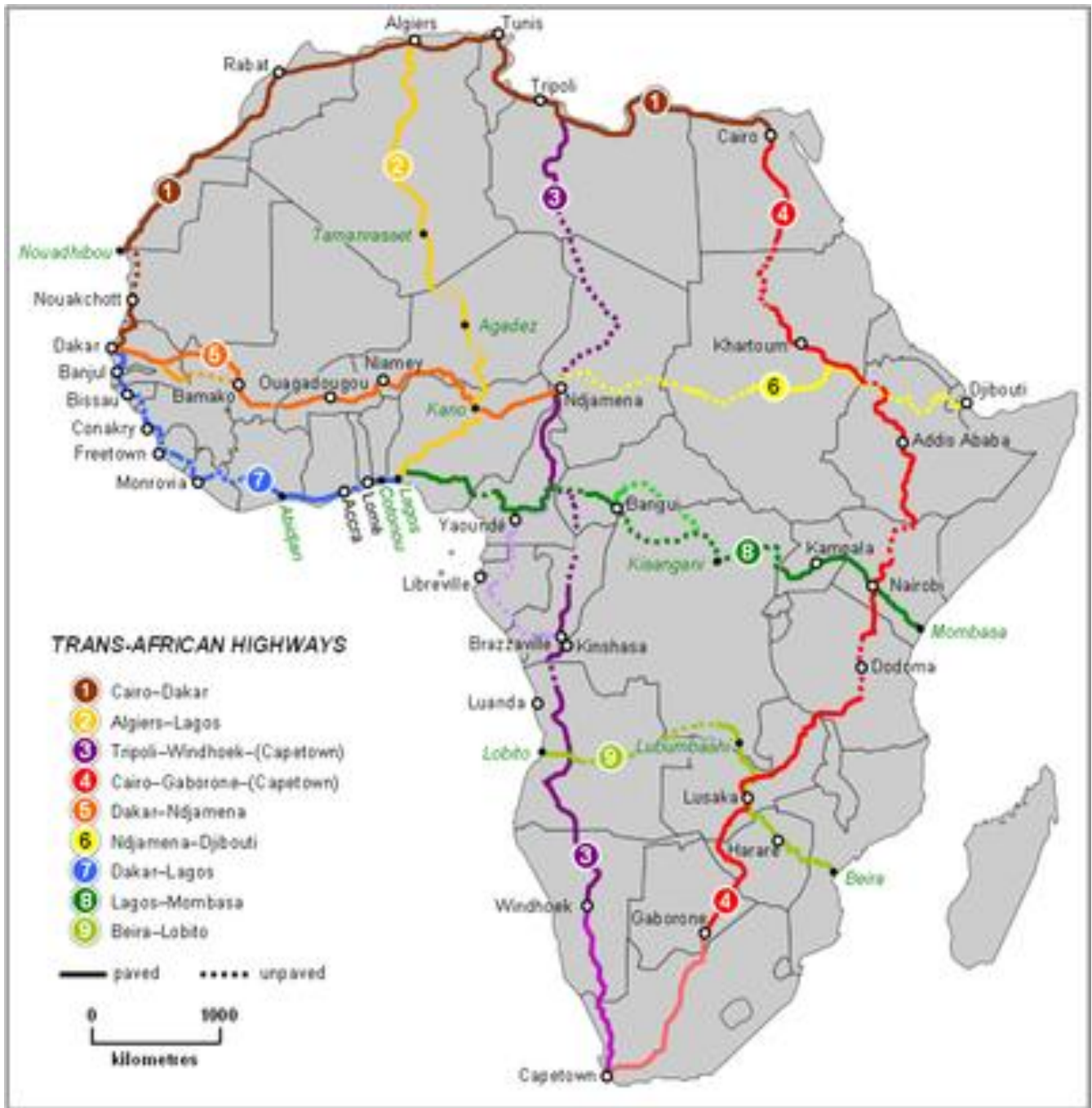
/1 Echelle de 1 à 6: 1=très faible, 2=faible, 3=modérément faible, 4=modérément fort, 5=fort, 6=très fort

ANNEXE 10 - SITUATION DE LA CEEAC PAR RAPPORT AUX OMD

Note : Les informations ci-dessous ont été reconstituées à partir de la base de données DDP du Département des Statistiques de la Banque et des données publiées par la Banque mondiale. Au moment de la production du présent rapport, les données des ODM étaient disponibles jusqu'à 2007.

OBJECTIFS	CIBLES	RESULTAT / A L'ATTEINTE DES OMD (évaluation en 2007)
Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim	Cible 1 : réduire de moitié la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour à l'horizon 2015 Cible 2 : Réduire de moitié la population qui souffre de la faim en 2015 <i>Proportion de la population vivant avec moins de un dollar par jour en 2006 44,8% (Plus de 57 millions de personnes)</i>	Il est peu probable que cet objectif soit atteint en 2015.
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	Cible 3 : L'éducation primaire des garçons et filles doit être assurée en 2015 <i>Taux de scolarisation total dans le primaire (%) 98,5</i> <i>Taux de scolarisation dans le primaire des filles (%) 91,3</i> <i>Taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans) (%) 60.0</i>	Les objectifs pourront être atteints à l'horizon 2015.
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Cible 4 : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires <i>Taux de scolarisation total dans le secondaire (%) 33,6</i> <i>Taux de scolarisation des filles dans le secondaire (%) 29,2</i> <i>Taux d'alphabétisation des femmes par rapport aux hommes (15-24 ans) % 84.0</i>	Les objectifs pourront être atteints à l'horizon 2015.
Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants	Cible 5 : Réduire de 2/3 en 2015, la mortalité des enfants <i>Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour mille) 152.0</i> <i>Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances 93,7</i> <i>Proportion des enfants vaccinés contre la rougeole (%) 58.4</i> <i>Proportion des enfants immunisés contre la tuberculose (%) 77,9</i>	Il est peu probable que cet objectif soit atteint en 2015.
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle	Cible 6 : Le taux de mortalité maternelle sera réduit de deux tiers en 2015 <i>Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances) 782,9</i> <i>Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié (%) 59,7</i>	Il est peu probable que cet objectif soit atteint en 2015.
Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA et d'autres maladies	Le taux de prévalence de 4,6% cache des disparités importantes entre pays (d'un minimum de 2% au Burundi à un maximum de 6,3% en RCA). Des efforts soutenus devraient être menés à l'échelle des pays car il s'agit là d'un objectif prioritaire.	Il est peu probable que cet objectif soit atteint en 2015.
Objectif 7 : Assurer un environnement durable	Cible 7 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques communes et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales au nord et au sud de la région (érosions hydriques et éoliennes, désertisation accrue) Cible 8 : Réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable de façon durable Cible 9 : Réduire de façon sensible l'habitat dans les taudis pour 1.000.000 personnes, d'ici à 2020. Des accords en matière de développement durable, d'environnement, de gestion de la forêt et de lutte contre la désertification existent dans le cadre régional. Ils sont l'expression de politiques nationales. Des efforts ont été faits dans ce sens, mais restent à consolider. Devant des facteurs endogènes au système bioclimatique dominant, des contraintes fortes existent ; l'effort doit se concentrer sur les effets de l'activité humaine dont il faut réduire l'impact sur l'environnement.	Il est peu probable que cet objectif soit atteint en 2015.

ANNEXE 11 – CARTE DES CORRIDORS ROUTIERS EN AFRIQUE



Source : Département du NEPAD, de l'intégration régionale et du commerce (ONRI), Banque africaine de développement.

ANNEXE 12 – CARTE DES INTERCONNEXIONS ENERGIEQUES EN AFRIQUE



Source : Secrétariat général de la CEEAC

- █ Ligne Afrique de l'Ouest
- █ Ligne Afrique australe Ouest
- █ Ligne Afrique australe Est
- █ Ligne Afrique centrale
- █ Ligne Afrique centrale – Afrique du Nord

Annexe 13 - COHERENCE ENTRE LES PILIERS DSP ET DSIR-AC

Pays	Piliers DSP	DSIR	
		Pilier 1	Pilier 2
		Développement infrastructures	Renforcement des capacités
Angola (2010-2014)	Pillar 1: Stimulus to the Competitiveness of the Angolan Economy and Private Sector Development (1.1. Public Investment Program; 1.2. Public Private Partnerships; 1.3. Entrepreneurship and SMEs; 1.4. Industries and related services)		
	Pillar 2: Economic Infrastructure (2.1. Finance Infrastructure Development; 2.2. Infrastructure Maintenance)		
Burundi (2008-2011)	Pillar 1: Support to effective government by improving economic governance and the functioning of key public sector institutions.		
	Pillar 2: Increase employment opportunities through developing infrastructure and targeted interventions in the agricultural sector.		
Cameroun (2010-2014)	Pilier 1: Le renforcement de la gouvernance en vue d'améliorer la gestion stratégique de l'Etat (1.1. Projet De Modernisation du Cadastre (7MUC); 1.2. Programme d'appui à l'amélioration de la compétitivité et de renforcement des capacités de Gestion Stratégique (35MUC)		
	Pilier 2: Le développement des infrastructures (2.1. Projet d'aménagement hydroélectrique de Lom-Pangar (60MUC); 2.2. Programme routier (Aménagement de la route Kumba-Bachuo Akagbé et Route Bachenga-Ntui-Yoko-Tibanti-Ngaoundéré) (70MUC); 2.3. Programme d'amélioration des infrastructures rurales et communautaires (50MUC); 2.4. Projet d'assainissement de Yaoundé 2 (30MUC); 2.5. Programme d'AEPA en milieu rural (RWSSI) (30MUC); 2.6. Projet de réhabilitation de renforcement des infrastructures électriques et d'électrification rurale) (26.5MUC).		
Centrafrique (République de) (2009-2012)	Pilier 1: Consolidation de la gouvernance économique et des capacités institutionnelles : 1.1. une gestion améliorée des finances publiques ; 1.2. une gestion transparente et rationnelle des ressources naturelles ; 1.3. des capacités de planification et d'exécution des programmes de développement renforcées au niveau national et local ; 1.4. un environnement propice à l'investissement et plus d'opportunités pour les Petites et moyennes entreprises (PME)		
	Pilier 2: Réhabilitation et le développement des infrastructures socioéconomiques : 2.1. Infrastructures économiques d'intégration régionale renforcées ; 2.2. Accès amélioré aux infrastructures urbaines et communautaires de base ; 2.3. Plus grande productivité de l'agriculture et de l'élevage ; et 2.4. Meilleur accès des populations aux services d'éducation et de santé de qualité.		
Congo	Pilier 1: Développement des infrastructures pour soutenir la croissance et améliorer le cadre de vie (..)		
	Pilier 2: Promotion la stabilité du cadre macroéconomique et la croissance (...).		
Congo Rdc (2008-2012)	Pilier 1: Appui à la bonne gouvernance (1.1. Promouvoir l'obligation de rendre compte et élargir l'inclusion sociale et l'éthique; 1.2. Transparence ; 1.3. Amélioration de la gestion de la fonction publique ; 1.4. climat des affaires)		
	Pilier 2: Promotion de la croissance pro-pauvre (2.1. Réseau routier ; 2.2. Eau potable et assainissement ; 2.3. Electricité ; 2.4. Renforcement des infrastructures de base dans le secteur agricole)		
Cote d'Ivoire (2006-2010) (DSP 2011-2015 en cours)	Pilier 1: Renforcement de la gouvernance : (1.1. Projet d'amélioration de la qualité des services publics d'enseignement supérieur et de formation professionnelle (102 MUC) ; 1.2. Actualisation des études en vue de l'aménagement des bassins versant de Libreville (1,7 MUC) ; 1.3. Enquête sur l'emploi et le chômage sur le financement du don PRI (0,45 MUC) ; 1.4. Projet de renforcement des capacités institutionnelles en gestion des finances publiques (20 M UC) dont le processus de revue a été suspendu à la demande des autorités)		
	Pilier 2: l'Amélioration des Infrastructures (2.1. le projet relatif à la phase 2 du programme routier (140 MUC)		
Guinée Equatoriale	Pilier 1 – Renforcement des capacités (1.1. Renforcement du capital humain ; 1.2. Renforcement institutionnel multisectoriel).		
	Pilier 2: Mise en place des conditions de diversification de l'économie (2.1. développement des infrastructures ; 2.2. développement des secteurs porteurs de croissance)		
Tome & Principe (2010-2014)	Pilier 1: Renforcement des capacités de l'administration publique (2,5MUC) : 1.1. Amélioration du cadre de la gestion macroéconomique ; 1.2. Amélioration du système de planification stratégique		
	Pilier 2: Appui à la sécurité alimentaire (5MUC) : 2.1. Développement des infrastructures économiques de base dans les zones rurales.		
Tchad (2010-2014)	Pilier I: Promouvoir la bonne gouvernance dans le secteur public : 1.1. Renforcer la transparence et la responsabilisation dans la gestion des finances publiques ; 1.2. Améliorer l'environnement des affaires pour le secteur privé ; 1.3. Renforcer la diversification de l'économie par l'amélioration des infrastructures rurales en vue d'accroître les rendements agricoles et assurer une meilleure gestion et un développement durable des ressources agropastorales et de transhumance		
	Pilier II: Développer les infrastructures de base : 2.1. Renforcer le réseau routier national et transnational pour assurer le désenclavement interne et externe du pays en vue d'acheminer la production locale et de renforcer l'intégration régionale ; 2.2. Améliorer l'accès aux services de base à travers le développement des infrastructures communautaires d'eau, d'électricité et de télécommunication		

ANNEXE 14: Principales conclusions du rapport de revue du portefeuille des opérations multinationales de la région Centre

A. Evaluation de la performance du portefeuille

1. La performance globale du portefeuille est peu satisfaisante avec une note de 1,74. De manière générale, cette faible performance se justifie par les retards accusés dans la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement et la soumission souvent tardive des rapports d'audit, à la méconnaissance des règles et procédures de la Banque en matière d'acquisition qui entraîne souvent des rejets de dossiers et au long délais de traitement des demandes de décaissement qui ne peuvent pas être traitées par les bureaux extérieurs.

B. Principaux problèmes identifiés

2. En dehors des problèmes qui sont communs aux projets nationaux et multinationaux (retard dans la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement, retard dans le versement des fonds de contrepartie, lenteur dans les processus d'acquisition), les projets multinationaux sont confrontés à des contraintes spécifiques telles que : (i) Retard dans le traitement des dossiers relatifs à la passation des marchés et aux décaissements ; (ii) Manque de suivi rapproché des projets; (iii) Faible appropriation par les Etats participants des programmes gérés par les CER ; (iv) Lenteurs dans le traitement et transmission des dossiers entre les CEP et la Banque; et (v) Faible capacités institutionnelles et techniques des CER.

C. Leçons à tirer pour les futurs DSIR et revues de portefeuille

3. S'agissant du présent DSIR en cours d'élaboration et des futurs DSIR, la Banque devrait : (i) Continuer à renforcer les capacités des CER pour une meilleure exécution des programmes et l'élaboration de mécanismes pérennes de mobilisation des ressources; (ii) Renforcer la coordination avec les autres partenaires pour l'adoption de programmes de financement conjoint ; (iii) Renforcer la sélectivité pour un meilleur impact sur le développement de la Région ; (iv) Renforcer le dialogue avec les pays pour une meilleure appropriation des projets multinationaux ; (vi) Renforcer la qualité des missions de supervision et s'assurer du respect du ratio d'au moins deux missions de supervision par an; (vii) Renforcer le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions en vue d'améliorer la performance du portefeuille des projets multinationaux ; et (viii) Renforcer le dialogue avec les CER pour les sensibiliser à l'amélioration de la coordination des projets.